

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

3^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

COMPTE RENDU INTEGRAL — 52^e SEANCE

1^o Séance du Jeudi 9 Novembre 1967.

SOMMAIRE

1. — Commission centrale de contrôle des opérations immobilières. — Nomination d'un membre (p. 4753).
2. — Loi de finances pour 1968 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4754).

Affaires culturelles.

MM. Giscard d'Estaing, président et rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; Couderc, suppléant M. Schnebelen, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les affaires culturelles ; Dominati, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le cinéma.

M. Malraux, ministre d'Etat chargé des affaires culturelles.

MM. Christian Bonnet, Péronnet, Michel Durafour, Juquin, Jean-Paul Palewski, Beauguitte, Ribadeau Dumas, Escandé, Poirier, Claudius-Petit, Triboulet, Grenier, Caillaud, Fouet, Pierre Bas, Rivierez, le ministre.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption des crédits.

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Etat D.

Titre III. — Adoption des crédits.

Après l'article 63.

Amendement n° 165 du Gouvernement : MM. le président de la commission des finances, Pierre Bas, le ministre. — Adoption. Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

3. — Ordre du jour (p. 4776).

PRESIDENCE DE M. ANDRE CHANDERNAGOR, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

COMMISSION CENTRALE DE CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

Nomination d'un membre.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre de la commission centrale de contrôle des opérations immobilières pour laquelle la candidature de M. Duffaut a été présentée.

Cette candidature a été affichée et publiée.

Elle sera considérée comme ratifiée et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

Avis en sera donné à M. le Premier ministre.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1968 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1968 (n° 426, 455).

Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires culturelles.

AFFAIRES CULTURELLES

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : + 31.077.472 francs ;
- « Titre IV : + 23.042.528 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme, 212.050.000 francs ;
- « Crédits de paiement, 49.500 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme, 50.100.000 francs ;
- « Crédits de paiement, 11.500.000 francs. »

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1969.

- « Chap. 35-31. — Monuments historiques. — Entretien, conservation, acquisitions et remise en état : 7 millions de francs. »

Le débat a été organisé comme suit :

- Gouvernement, 40 minutes ;
- Commissions, 35 minutes ;
- Groupe d'union démocratique pour la V^e République, 35 minutes ;
- Groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, 20 minutes ;
- Groupe communiste, 15 minutes ;
- Groupe des républicains indépendants, 25 minutes ;
- Groupe Progrès et démocratie moderne, 5 minutes ;
- Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Giscard d'Estaing, président et rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires culturelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République.*)

M. Valéry Giscard d'Estaing, président et rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, dans la vie publique comme dans la vie tout court, les sentiments simples sont rarement tenus pour vraisemblables, et c'est pourtant avec une sorte de timidité que j'aborde aujourd'hui, pour la première fois, l'immense et prodigieux domaine des questions culturelles.

C'est volontairement que j'ai demandé à être saisi de ce rapport parce qu'il me semble que, dans la compétition mondiale,

l'avenir de la France se joue sur deux plans, celui de l'économie et celui de la culture, autrement dit : survivre et savoir vivre. Et pour quelqu'un qui a consacré l'essentiel de sa formation et de ses activités aux problèmes économiques et financiers, aborder les questions de la culture, c'est en quelque sorte passer du plomb à l'or.

Cette timidité s'explique pour trois motifs : d'abord, parce qu'il s'agit de la France, c'est-à-dire d'un pays dans lequel, selon l'affirmation que j'entendais encore cet été de la part du conservateur du musée national des Eyzies, sont apparues les premières manifestations artistiques de l'espèce humaine, et parce que nous avons assisté sur notre sol, à un prodigieux entassement de cultures et de civilisations dont le seul inconvénient, d'ailleurs, a été de nous accoutumer à l'idée que la survie de cette culture allait de soi, alors qu'elle suppose, en réalité, un effort de conservation et de renouvellement incessant ; ensuite, parce qu'il s'agit de la culture, c'est-à-dire de cette hiérarchie que notre éducation nationale, notre formation classique inscrivent en nous dès l'origine et suivant laquelle, au-dessus de tout, il y a l'esprit ; enfin, monsieur le ministre d'Etat, pour reprendre à votre endroit le mot de Malesherbes s'adressant au tribunal révolutionnaire, parce qu'il s'agit de vous, c'est-à-dire du seul homme de gouvernement que j'aie connu pour lequel le titre de ministre ne soit pas une introduction, mais une interrogation. Comment se fait-il qu'un homme dont le talent s'était ouvert depuis longtemps sur les formes les plus modernes et les plus audacieuses de l'expression littéraire et de la création artistique se soit consacré à des tâches administratives et gouvernementales ? Vous l'avez fait, monsieur le ministre d'Etat, pour le plus grand profit de la culture, et le rapporteur de votre budget vous en remercie.

Je ne vais pas vous infliger, ce qui serait d'ailleurs contraire au règlement, la lecture du rapport qui a été distribué. Je voudrais me contenter d'en dégager les quelques enseignements essentiels et de présenter en même temps un certain nombre de suggestions et de remarques.

Votre rapporteur a conçu son activité sur le plan de la législation et non pas sur le plan du rapport annuel, c'est-à-dire qu'il n'a pas tout traité cette année et qu'en raison de l'importance des sujets, il les abordera successivement au cours de ses prochains rapports. C'est ainsi, par exemple, que l'an prochain je me propose d'examiner les quatre problèmes suivants : celui de la protection des sites, puisqu'une loi à ce sujet vient seulement d'être élaborée ; celui des maisons de la culture, puisqu'il semble que nous ayons encore besoin d'une expérience d'une année pour mieux en approfondir les données ; ceux, enfin, de l'édition et du cinéma.

Voici d'abord mes trois observations essentielles. La première, c'est que la France consacre à la culture une part relativement faible de ses ressources et de son budget. Si l'on examine les chiffres des dernières années, où cependant un effort a été accompli, quelle est la proportion des masses budgétaires consacrées à la culture ? En 1966 : 0,34 p. 100 ; en 1967 : 0,425 p. 100 ; et en 1968, 0,434 p. 100.

Ce sont là évidemment des chiffres modestes. Ils sont inscrits dans les équilibres du V^e Plan. Il n'est donc pas concevable, à l'heure actuelle, de revenir sur eux, mais on peut, en tout cas, en tirer la conclusion que les objectifs du V^e Plan doivent être intégralement atteints.

Or — et c'est ici que vient ma deuxième observation — au rythme actuel des ouvertures des dotations budgétaires, il ne semble pas que les objectifs du V^e Plan puissent être pleinement atteints.

Le budget de 1968 est le troisième budget d'un plan de cinq ans dont nous connaissons désormais 60 p. 100 des dotations budgétaires. Or, quels sont, monsieur le ministre d'Etat, les chiffres concernant les rubriques essentielles de votre budget ? Pour ce qui est de l'entretien et de la restauration des monuments historiques, bâtiments publics et palais nationaux, le V^e Plan avait prévu 614 millions de francs de crédits. A la fin de 1968, on en aura ouvert pour 334 millions.

Pour l'enseignement artistique, le V^e Plan avait prévu 240 millions ; à la fin de 1968, on en aura dégagé 80. Et, en ce qui concerne les maisons de la culture, malgré l'effort très important que vous avez accompli personnellement en faveur de leur création et de leur développement, à la fin de 1968, on aura ouvert 106 millions de crédits, alors que le V^e Plan prévoyait 205 millions.

Je retiens donc, au nom de la commission des finances, la conclusion que les budgets de 1969 et de 1970 devront comporter un effort important si l'on veut atteindre les objectifs du V^e Plan en matière culturelle.

Ma troisième observation générale, c'est que 1968 sera l'année où nous commencerons à préparer les grands équilibres du VI^e Plan. Il est donc essentiel, dès le départ, de faire appa-

raître dans le prochain Plan un effort exceptionnel en faveur des affaires culturelles et d'inscrire dès la fin de cette année, dans les premiers équilibres prévisionnels du VI^e Plan, une action très importante en faveur de la culture. Telles sont nos réflexions d'ensemble sur le budget des affaires culturelles. Je veux, maintenant, entrer, malheureusement rapidement, dans les détails en vous présentant un certain nombre d'observations et de suggestions. Je traiterai successivement des trois rubriques essentielles de votre budget, c'est-à-dire : la conservation de notre patrimoine culturel, l'aide à la création artistique et la diffusion de la culture.

Et d'abord, la conservation de notre patrimoine, notamment les monuments historiques.

La France possède un patrimoine architectural qui, dans l'ensemble, est assurément unique au monde et le plus dense qui soit. Il lui pose, ou devrait lui poser, des problèmes considérables de restauration et d'entretien.

Où en sommes-nous à cet égard ? Voici quelques chiffres. En 1908, il y avait en France 4.000 monuments classés monuments historiques. En 1967, nous avons 10.000 monuments classés, auxquels s'ajoutent 15.000 monuments inscrits à l'inventaire annexe des monuments historiques.

Comment a évolué le volume des crédits entre le budget de 1908 et celui de 1968 ? Si on le calcule en francs réels, on s'aperçoit que le budget de 1908 prévoyait, par monument historique, 1.240 de nos francs contre 587 seulement en 1968, soit moins de la moitié.

Dans une autre optique, et compte tenu des conditions dans lesquelles on a calculé, lors de la préparation du V^e Plan, les dépenses qui seraient nécessaires pour assurer la simple survie de notre patrimoine de monuments historiques, la commission qui s'est réunie à cet effet, a estimé qu'il fallait consacrer à l'entretien, pendant la durée du V^e Plan, une somme de 796 millions de francs.

Quels sont les crédits qui figurent à ce titre dans votre budget ? 22.350.000 francs, c'est-à-dire 2,7 p. 100 du chiffre jugé nécessaire par cette commission pour assurer, pendant une période de cinq ans, l'entretien de nos monuments historiques.

Une telle situation doit avoir des causes profondes et nous avons le devoir de les rechercher. Il y a, naturellement, une première cause : la sévérité des arbitrages budgétaires ; vous me permettrez de ne pas aller plus loin dans l'examen de celle-ci. Mais, elle n'est pas la seule. Fait paradoxal, jusqu'à une époque récente, les crédits pourtant déjà insuffisants pour assurer l'entretien des monuments historiques, n'étaient même pas utilisés.

Vous savez, en effet — on l'avait souligné à l'époque — qu'en 1964 et en 1965, le pourcentage d'utilisation de ces crédits a été faible.

La situation s'est brusquement améliorée en 1966. Je pense que cette amélioration se poursuivra en 1967 et, monsieur le ministre d'Etat, le mérite vous en revient. En effet, il ne s'agissait pas uniquement d'accroître des crédits ; il s'agissait aussi de mettre en place des services capables de les gérer et de les dépenser de façon efficace. C'est ce à quoi vous vous êtes attaché.

A cet égard, il reste cependant de nombreux problèmes à résoudre. Je ne ferai, malheureusement, que les évoquer. Concernant d'abord la direction de l'architecture, je rappellerai que celle-ci a aujourd'hui une double mission : l'exécution des travaux sur les monuments historiques pris dans leur sens le plus large, et, en même temps, par une espèce de confusion de fonction, la construction et l'entretien de ce qu'on appelle les bâtiments civils et les palais nationaux, bâtiments très divers comprenant, tout à la fois, les sièges centraux de la plupart des ministères et un certain nombre de bâtiments de province qui n'ont pas nécessairement le caractère de monument historique.

Il est souhaitable que la direction de l'architecture concentre désormais ses efforts sur notre patrimoine architectural et que la gestion des bâtiments civils soit progressivement transférée à ceux des ministères constructeurs ou bâtisseurs qui sont équipés pour le faire. Je pense à l'administration de l'éducation nationale, en ce qui concerne certains établissements d'enseignement. Pourquoi, par exemple, le Collège de France est-il classé bâtiment civil alors que l'ensemble des facultés est géré directement par l'éducation nationale ? Je pense également au ministère de l'équipement qui a désormais des services aptes à procéder à un certain nombre de réalisations immobilières.

Une redistribution des tâches est à accomplir. La direction de l'architecture doit se spécialiser et limiter son action à

notre patrimoine historique et à l'animation des opérations architecturales de caractère exemplaire.

Vous avez, d'autre part, poursuivi l'implantation en province des conservations des bâtiments de France, c'est-à-dire des services régionaux qui assurent, précisément, l'entretien ou la rénovation des monuments historiques. Grâce au budget de 1968, vous disposerez désormais de dix-neuf conservations régionales ; c'est un effort méritoire.

Il reste enfin à réformer les rapports entre l'Etat et les architectes qui exécutent des travaux pour son compte. Vous savez, en effet, que ces rapports sont marqués par des caractères tout à fait singuliers. D'abord, il existe deux corps distincts : les architectes des monuments historiques et les architectes des bâtiments civils.

Il est évident qu'à partir du moment où la direction de l'architecture sera spécialisée dans l'entretien et la restauration des bâtiments historiques ou des bâtiments qui ont une valeur architecturale spécifique, un seul corps d'architectes devra être chargé de ces opérations.

Il y a une deuxième distinction très sérieuse, celle qui est établie entre les architectes en chef qui cumulent l'exercice d'une profession libérale et d'un contrat avec l'Etat et leurs subordonnés qui sont, eux, des architectes purement fonctionnaires assumant des responsabilités différentes. Par exemple, les travaux de restauration sont de la compétence des architectes en chef, qui sont alors rémunérés au pourcentage, et les travaux d'entretien sont de la compétence des architectes fonctionnaires qui perçoivent un traitement.

On fait alors cette constatation curieuse que la part de la restauration augmente indéfiniment, ce qui est naturel, puisque les intéressés sont rémunérés au pourcentage, tandis que diminue corrélativement la part de l'entretien puisqu'ils n'ont aucun intérêt, en quelque sorte, à faire classer les travaux qu'ils accomplissent comme travaux d'entretien. Là aussi, bien qu'il faille une hiérarchie dans ces corps, il est probable qu'il convient d'atténuer cette différence entre les architectes en chef et les architectes fonctionnaires.

Je crois enfin que la bonne solution serait de désigner un architecte par monument historique, voire de retenir la suggestion formulée par la commission du V^e Plan, à savoir la désignation pour chaque monument historique, tout au moins pour chaque monument significatif, à la fois d'un architecte et d'un archéologue, étant donné que les tâches d'entretien architectural et celles de restauration archéologique correspondent à des spécialités et à des connaissances de natures différentes.

Il conviendrait en outre, monsieur le ministre d'Etat, de régler le problème des ouvriers qui assurent les travaux nécessités par ces monuments historiques et de doter la France, à l'instar de l'Angleterre, d'un organisme — je ne dis pas d'un corps, qui entraînerait des rigueurs administratives — apte à recruter et à rémunérer un certain nombre d'ouvriers spécialisés dans des tâches d'entretien et de restauration particulièrement difficiles.

De tels ouvriers existent, non seulement en France, mais à l'étranger, et il y aurait tout intérêt qu'un organisme d'Etat assure la coordination et la gestion de leurs activités.

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing, président et rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. En dernier lieu, se pose le problème des propriétaires. Vous avez pris, monsieur le ministre d'Etat, un certain nombre de mesures judicieuses concernant la manière dont devaient être décidés les travaux de restauration des monuments historiques. Encore faut-il que les propriétaires disposent de ressources suffisantes, puisqu'ils sont tenus de supporter 50 p. 100 du coût des travaux finalement entrepris.

A ce propos, on pourrait envisager un système de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt pour la partie laissée à la charge des propriétaires, en tenant compte bien entendu des ressources réelles de ceux-ci. On pourrait d'autre part concevoir que la caisse nationale des monuments historiques fût chargée de la gestion de ces prêts.

Voilà pour les monuments historiques.

J'en viens au problème de la protection des sites et des ensembles, autrement dit à l'application de la loi du 4 août 1962.

L'œuvre de protection et de restauration de certains ensembles urbains que vous avez engagée comptera sans doute parmi les actions les plus salutaires entreprises au cours des dernières années. Je présenterai sur ce point deux observations.

Il y a d'abord intérêt, dans la réalisation de ces opérations, à maintenir au sein des quartiers restaurés une partie de leurs habitants traditionnels. Je pense à l'artisanat et à ce que l'on appelle dans le langage courant les petits métiers. Ce serait

une erreur de faire de ces quartiers en y installant des boîtes de nuit ou de commerces de luxe des lieux conventionnels, qui constitueraient une espèce de falsification ou en tout cas de dépréciation, sur le plan de la culture, de ce qu'ils étaient traditionnellement et que nous avons le devoir de conserver.

La deuxième remarque est que cette protection devrait, de temps en temps, être étendue, au-delà des villes, à des villages. Qui connaît la France par le survol — ce qui est après tout une très bonne façon de la connaître — ne peut manquer d'être frappé par l'exceptionnelle harmonie et la qualité de certaines constructions architecturales des villages français. A cet égard aussi, la loi du 4 août 1962 pourrait recevoir de temps à autre une application utile.

Dernier aspect de la conservation du passé : l'archéologie.

L'archéologie française a été très longtemps sacrifiée et ignorée. C'est sur votre initiative, monsieur le ministre, c'est-à-dire depuis 1963, qu'un effort a commencé à être entrepris à son profit par la création d'un service d'archéologie au sein de votre ministère, l'institution du conseil supérieur de l'archéologie et la mise en place en province d'un réseau de conservation.

Là aussi l'effort, très modeste encore, doit être maintenu et accentué.

A ce sujet, et au nom de la commission des finances, je vous félicite de la décision que vous avez prise d'interrompre les travaux de construction entrepris dans l'agglomération marseillaise à l'emplacement où ont été découverts des vestiges de la civilisation grecque.

Le plus grand intérêt, c'est évident, s'attache à ce que soient conservés, sur leur site même, les vestiges archéologiques les plus importants. D'autres pays que le nôtre, et qui n'ont pas nécessairement les mêmes ressources, s'imposent dans de tels cas, cet effort et cette discipline.

C'est ainsi, monsieur le ministre, que, sur la place de Mexico dite place des « Trois Cultures » que vous connaissez mieux que moi, se trouvent réunis les vestiges d'une pyramide aztèque, le premier couvent construit par les Espagnols lors de leur arrivée au Mexique et le bâtiment du ministère des affaires étrangères, construction moderne et exemplaire dans ce pays.

Vous avez pris la décision de faire interrompre pendant un an les travaux de construction à Marseille. Nous voyons dans cette décision le préalable à la recherche d'une solution permettant de maintenir sur place les vestiges grecs qui y ont été trouvés.

Autre observation concernant l'archéologie. La commission des finances vous suggère, monsieur le ministre, de rechercher avec le ministère de l'éducation nationale le moyen de faire visiter beaucoup plus largement le remarquable musée des antiquités nationales de Saint-Germain. Vous avez accompli là un effort exceptionnel. Ce musée qui vient d'être restauré, non pas d'ailleurs dans sa totalité mais pour une très grande partie, représente un ensemble didactique exceptionnel. Encore faudrait-il qu'il soit visité. Il est nécessaire et parfaitement logique que l'ensemble des élèves des établissements d'enseignement de la région parisienne aille, le moment venu, visiter cette installation.

Voilà pour ma première partie. J'exposerai plus brièvement les deux autres. J'en viens à l'aide à la création culturelle, avant de parler de la diffusion de la culture.

L'aide à la création artistique, consiste essentiellement dans le développement de l'enseignement artistique et d'abord de l'enseignement de l'architecture.

S'il est un domaine où l'enseignement français a besoin d'une réforme profonde, c'est bien celui de l'enseignement de l'architecture. Vous avez posé les principes d'une grande réforme qui, malheureusement, et pour des raisons diverses, met quelque temps à se traduire dans les faits. En attendant les résultats de cette grande réforme, vous réalisez ce que vous avez appelé vous-même la petite réforme. La commission des finances note avec satisfaction que vous achèverez l'an prochain l'école nationale d'architecture de Marseille et que vous établirez dans les bâtiments des Petites Ecuries de Versailles une autre école nationale d'architecture dont l'implantation avait été prévue au carrefour de la Défense.

La réforme des études d'architecture est sans doute le préalable décisif du renouveau dans la conception esthétique française en matière de construction et d'urbanisme. C'est probablement parmi vos actions une de celles qui doivent être menées avec le plus de rapidité et de volonté.

En matière d'enseignement des arts plastiques, nous notons également dans votre budget un effort plus important : l'apparition d'un crédit de 10.900.000 francs affecté à l'achèvement de deux écoles, l'une à Nancy et l'autre à Nice, où sera dispensé l'enseignement des arts plastiques adaptés à la vie

moderne. A l'école de Nancy seront enseignés les techniques de la publicité écrite ou dessinée, et à l'école de Nice, les techniques de l'esthétique industrielle : aménagement intérieur des bâtiments, présentation esthétique des objets fabriqués par l'économie moderne.

Le troisième point sur lequel votre effort est important c'est l'éducation de la musique. Là aussi, une réforme d'ensemble est prévue qui procède de cette idée nouvelle, quoique paraissant comme assez évidente, qu'il convient de faire une distinction entre amateurs et professionnels. Jusqu'à présent, en France, les musiciens professionnels étaient en quelque sorte les meilleurs des amateurs, mais vous avez aperçu, compte tenu des exigences actuelles de la reproduction artistique et du fait que les instruments modernes permettent précisément d'atteindre un très haut degré de fidélité et de qualité, les deux voies que doit offrir cet enseignement : l'une réservée aux professionnels et l'autre aux amateurs que nous sommes ou que nous pouvons espérer devenir.

C'est ainsi que vous avez prévu la réforme d'ensemble des études musicales. Un crédit de 2 millions de francs figure à ce titre dans votre projet de budget pour 1968 et la commission se félicite de la manière dont vous-même et la direction de la musique avez posé ce problème dans ses termes d'ensemble.

Voilà en résumé ce que je voulais dire pour l'aide à la création artistique.

J'en viens, pour terminer, au problème de la diffusion de la culture.

D'abord les musées. C'est volontairement que je place les musées, non pas dans la rubrique traditionnelle qui est celle de la conservation du patrimoine, mais dans cette rubrique, désignant une entreprise plus active, tournée davantage vers l'avenir et permettant un contact plus étroit avec l'opinion publique, qui est celle de la diffusion de la culture, car tel est bien le rôle des musées.

L'effort accompli à cet égard au cours des dernières années est remarquable et justifie assurément les félicitations que vous adresse la commission des finances et l'Assemblée.

Je ne rappellerai pas la liste de ce qui a été entrepris. Je donnerai simplement quelques indications concernant le budget de 1968.

Vous avez pris deux initiatives utiles. L'une c'est — enfin ! — la création d'un poste de conservateur du musée du Louvre ; car, par une sorte de paradoxe singulier, le musée du Louvre, le plus riche musée du monde, n'avait pas de conservateur. C'était le directeur des musées de France qui cumulait sa fonction générale de directeur des musées avec la tâche d'administrateur de ce musée. Fort judicieusement, à partir de 1968 il y aura un conservateur et un encadrement administratif propres au musée du Louvre.

Et voici la deuxième initiative intéressante. Vous vous êtes préoccupé du fait que le musée d'art moderne attire peu de visiteurs, l'explication en étant sans doute la difficulté pour un profane de saisir les nuances, la progression, le développement de la peinture dans ses formes d'expression les plus modernes. Le budget de 1968 comporte la création d'un certain nombre d'emplois ou de rémunérations de commentateurs ou de présentateurs qui pourront familiariser les visiteurs avec les objets exposés au musée d'art moderne.

M. Eugène Claudius-Petit. C'est parce que le musée est mauvais que le public n'y vient pas.

M. le président. Monsieur Claudius-Petit, vous n'avez pas la parole.

M. Valéry Giscard d'Estaing, président et rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. On y exposera vos œuvres, monsieur Claudius-Petit. (Sourires.)

M. Eugène Claudius-Petit. Je ne parle pas des œuvres, mais du bâtiment.

M. le président. Deuxième observation, monsieur Claudius-Petit ! (Sourires.)

M. Valéry Giscard d'Estaing, président et rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Il n'en reste pas moins que nos musées, notamment ceux de province, sont actuellement sous-administrés.

La plupart d'entre eux ont un conservateur, c'est-à-dire un homme de science unique, et un personnel très restreint chargé de l'entretien et du gardiennage, ce qui explique d'ailleurs qu'on ne puisse pas présenter dans ces musées l'ensemble de leurs collections ou organiser certaines manifestations de décentralisation artistique qui seraient souhaitables pour la vie de nos régions.

Le problème de l'encadrement administratif de nos musées devrait donc absolument être résolu au cours des prochaines années. A cet égard, je présente une suggestion dont je ne peux mesurer le degré de réalisme.

De plus en plus, nous devons nous efforcer de créer des activités rémunérées pour les étudiants, au profit non seulement des affaires culturelles, mais aussi de nombreuses branches de notre vie économique. En effet, les étudiants ont besoin d'améliorer leurs moyens d'existence en exerçant une activité rémunérée de complément. Ne serait-il pas dès lors possible de confier au sein des musées certaines tâches aux étudiants, issus des facultés ou des écoles où sont enseignées les spécialités correspondantes et qui recevraient une rémunération leur permettant de poursuivre leurs études ?

Après avoir parlé des musées, organes de diffusion culturelle, j'en viens aux théâtres.

Je note d'abord le succès de la décentralisation lyrique, à la suite de l'effort accompli pour faire vivre et développer les troupes théâtrales en province. Il en existe actuellement quatre principales : une cinquième sera installée en 1968 à Montpellier et couvrira la région du Languedoc-Roussillon.

L'année dernière, le nombre des spectateurs de ces théâtres décentralisés s'est élevé à un million et demi, ce qui est un résultat remarquable.

Dans la rubrique du théâtre, il faut aussi placer le théâtre privé, dont la situation est extrêmement préoccupante. En effet, le taux de fréquentation des théâtres privés n'a été l'année dernière que de 40 p. 100, ce qui est évidemment très faible.

Il est donc nécessaire — et votre direction du théâtre s'en est occupée récemment, monsieur le ministre — d'accroître l'aide consentie à ce théâtre privé. A l'occasion de la présente discussion budgétaire, peut-être pourriez-vous manifester utilement votre intérêt pour ce théâtre, en reprenant d'ailleurs une de vos suggestions qui tendait à exonérer du droit de timbre les places de théâtre, comme l'Assemblée nationale l'avait décidé l'an dernier pour les places de cinéma de certaines catégories.

Un tel allègement, qui représenterait une charge faible pour les finances publiques, serait sans doute de nature à amorcer cette action de redressement en faveur du théâtre privé. Je souhaite que vous nous répondiez sur ce point tout à l'heure.

Il y a, en dernier lieu, les théâtres lyriques nationaux dont on a beaucoup parlé, c'est-à-dire l'Opéra et l'Opéra-comique. A cet égard, commençons par des chiffres, quoique ce ne soit pas habituellement les notions qui leur soient communément appliquées. (*Sourires.*)

La subvention aux théâtres lyriques nationaux, c'est-à-dire à l'ensemble constitué par l'Opéra et l'Opéra-comique atteindra, d'après le document budgétaire qui nous est proposé, un montant de 37.829.000 francs pour l'année 1968.

Que représente un tel chiffre ? Il représente tout d'abord, monsieur le ministre d'Etat, le quart de votre budget. Autrement dit, le quart des ressources consacrées, en France, aux affaires culturelles, sera affecté, sous forme de subventions, au seul Opéra et Opéra-comique de Paris.

Ce chiffre représente, d'autre part, à peu près deux fois le total des crédits que la France consacra, en 1968, à l'entretien de ses monuments historiques.

Pour l'entretien des 10.000 monuments historiques français il est prévu, pour l'an prochain, la somme de 22.350.000 francs. La subvention à l'Opéra et à l'Opéra-Comique s'élève, je le répète, à 37.829.000 francs.

A cet égard un problème se pose, assurément. Il se pose d'autant plus que la subvention, pour 1968, doit être augmentée de 2.900.000 francs par rapport à 1967. C'est ce qui a attiré l'attention du rapporteur et de la commission des finances. Cette dernière vous a entendu à ce sujet. Vos déclarations rejoignent ses propres préoccupations.

Son intention n'était pas de voir adopter une solution aussi négative que la fermeture pure et simple d'un établissement, mais, au contraire, de rechercher et d'obtenir la réforme et la réorganisation de cet établissement.

Vous nous avez dit qu'un effort de redressement était en cours, que, si les résultats répondaient à vos espoirs, l'expérience serait poursuivie, mais que, si, en revanche, ils n'y répondaient pas, la situation d'ensemble serait réexaminée. Vous nous avez laissé entendre ce que devrait être cette réforme : l'apparition de ce que vous avez appelé un « théâtre lyrique populaire ». La France posséderait donc le théâtre national populaire et en même temps un théâtre lyrique populaire. Cette suggestion, d'ailleurs, n'est pas nouvelle car la commission chargée de préparer le V^e Plan avait déjà envisagé la transformation de l'Opéra-

Comique en un théâtre lyrique populaire. Il est d'ailleurs vraisemblable que cette transformation poserait, entre autres, un problème de salle car ce n'est sans doute pas dans les locaux actuels qu'elle pourrait se faire.

Je terminerai ce rapport par une brève évocation des résultats des maisons de la culture, pour noter d'abord le succès qu'elles ont obtenu au point de vue de leur fréquentation. Le Théâtre de l'Est parisien a vu le nombre de ses adhérents passer de 20.000 à 28.000 et le taux de fréquentation de ses spectacles s'élever de 58 p. 100 à 79 p. 100. Sur cinq maisons de la culture qui fonctionnent en France, trois ont connu un léger déficit en 1966, celles de Thonon-les-Bains, dont je vois le maire sur ces bancs, du Havre et de l'Est de Paris, et deux ont connu un léger excédent, celles de Bourges et d'Amiens.

L'augmentation de la subvention, prévue dans votre budget pour 6 millions de francs, permettra de faire face à ces déficits.

Pour 1968, vous prévoyez l'achèvement des études pour deux maisons de la culture supplémentaires déjà choisies et pour deux autres à choisir sur une liste de six noms. Aussi votre rapporteur se propose-t-il de visiter l'an prochain l'ensemble de ces maisons de la culture et de vous présenter dans son rapport les conclusions auxquelles il aura abouti.

Tel est, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le rapport de la commission des finances sur le budget des affaires culturelles.

Lorsqu'on parle de budget, on a plus ou moins devant les yeux ou dans l'esprit une image qui est celle d'un document comptable, une sorte de registre avec de grands feuillets : sur un côté de ces feuillets figurent des recettes, sur l'autre des dépenses et, loin derrière, la réalité que ce budget doit cerner.

S'agissant des affaires culturelles, vous avez certainement ressenti que l'impression était inverse, c'est-à-dire que l'on apercevait l'objet tout de suite devant soi et, derrière, avec quelque réticence et parfois quelque mélancolie, les chiffres.

Monsieur le ministre d'Etat, votre tâche est de transformer de l'or en culture. C'est d'ailleurs ainsi que les choses se sont toujours passées depuis l'origine de l'humanité.

Quand on décèle, dans les fouilles archéologiques, où qu'elles soient, le premier usage des métaux précieux, donc de l'or, on s'aperçoit que ce n'était pas un usage économique, que ce ne sont pas des pièces de monnaie que l'on trouve : ce sont des instruments de culte ou les masques du souvenir funéraire. Ainsi, lorsque l'homme a dégagé sa première ressource précieuse, il l'a consacrée à la culture.

Telle est, monsieur le ministre d'Etat, la tâche que vous vous efforcez de remplir. Encore faut-il que la matière vous soit fournie. En proposant à l'Assemblée nationale de voter le budget des affaires culturelles, en s'engageant à soutenir activement une part croissante faite à ce budget dans le cadre du VI^e Plan, la commission des finances, en ce qui la concerne, est prête à vous fournir cette matière. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'Union démocratique pour la V^e République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Couderc, suppléant M. Schnebelen, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les affaires culturelles. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'Union démocratique pour la V^e République.*)

M. Pierre Couderc, rapporteur pour avis suppléant. Mesdames, messieurs, appelé au tout dernier moment à remplacer le rapporteur en titre, M. Schnebelen, empêché, je sollicite votre indulgence pour la qualité de l'exposé que je vais vous faire. Elle n'atteindra certainement pas celle du rapport que M. Schnebelen vous aurait présenté. Je vais simplement essayer de ne pas trahir l'esprit du travail important qu'il a accompli.

Le budget des affaires culturelles est en nette augmentation : 17,9 p. 100 de plus qu'en 1967, les crédits de fonctionnement augmentant de 21 p. 100 et les crédits d'équipement de 13 p. 100.

Il faut noter cependant que le point de départ était si bas que ces accroissements, cependant sensibles, ne permettent d'atteindre que 541 millions de francs de crédits globaux, soit 0,43 p. 100 seulement du budget général de l'Etat.

Un effort important porte sur l'encadrement de certaines activités du ministère. Ces activités sont très diverses et très dispersées, ce qui explique que l'action du ministère, qui doit s'appliquer à des valeurs artistiques, donc de nature essentiellement discutable, est très difficile. On ne saurait canaliser ou rationaliser ces valeurs artistiques, sous peine de les faire disparaître.

L'action du ministère s'applique aussi à des personnes qu'il est difficile de contrôler et de diriger.

Tout cela nécessite cependant un encadrement suffisant et adapté à ces tâches délicates.

Le budget prévoit la création de 74 emplois de titulaires, dont deux d'inspecteur général des services administratifs et deux de sous-directeur, l'un étant destiné à prendre la direction des théâtres, l'autre celle des maisons de la culture, afin de séparer ces importants domaines.

Ce renforcement des effectifs s'accompagne d'une réorganisation des structures, en particulier au sein de la direction générale des arts et des lettres.

Il faut signaler le resserrement des liens entre directions et services, et tout particulièrement l'effort qui est déployé en ce sens par la direction générale pour collaborer avec les services complémentaires des autres départements ministériels, notamment avec le ministère de la jeunesse et des sports pour les maisons de jeunes, avec celui des affaires étrangères pour les relations culturelles avec l'étranger, avec celui de l'éducation nationale pour les enseignements artistiques, spécialement pour l'option « art » au baccalauréat.

Il faut signaler aussi l'ébauche d'un service des études, de l'information et du Plan, l'ébauche d'un service des échanges avec l'étranger, enfin la réorganisation complète d'un service devant assurer une politique cohérente des expositions.

Le renforcement des effectifs d'encadrement de l'administration centrale et la réorganisation de certains services s'accompagnent, dans le budget de 1968, de mesures destinées spécifiquement à tel ou tel secteur d'activité du ministère.

L'effort le plus important concerne la musique. Un pas décisif est ainsi franchi en matière d'enseignement, de création et de diffusion de la musique.

A cet effet, le conservatoire national supérieur de musique comportera un cours de musique électronique et l'enseignement de trois nouvelles disciplines : la direction d'orchestre, le violoncelle et l'art vocal.

Deux nouveaux conservatoires régionaux seront créés à Lyon et à Rouen, qui s'ajouteront à ceux de Rennes et de Toulouse, créés l'an dernier. Les subventions aux autres écoles de musique seront accrues et de nouvelles possibilités pédagogiques leur seront données.

Concernant la création musicale, le ministère des affaires culturelles continue sa politique d'encouragement, puisque le crédit affecté aux commandes est augmenté de telle sorte qu'en deux ans il aura plus que quadruplé.

Un autre encouragement pour les créateurs est l'assurance que « désormais, toute commande est liée à son exécution. »

En ce qui concerne la diffusion musicale, l'année 1968 sera marquée par un nouveau développement des activités musicales, avec l'apparition de l'orchestre de Paris sous la direction de Charles Münch, avec une modification des associations symphoniques de Paris, avec aussi la création du premier orchestre régional et la création de la fonction d'animateur musical.

L'architecture et les monuments historiques reçoivent également une part importante des nouveaux crédits budgétaires, à la fois pour la réforme de l'enseignement et pour la sauvegarde des monuments et des sites.

Les mesures concernant l'enseignement de l'architecture tendent à assurer son autonomie, à améliorer les conditions dans lesquelles cet enseignement est dispensé et à préfigurer les futures écoles nationales.

Depuis janvier 1967, l'autonomie de la section d'architecture de l'école des beaux-arts est acquise.

Les conditions d'enseignement sont améliorées, quantitativement par la création de quinze postes de chef d'atelier et de cinquante postes d'assistant contractuel, qualitativement par la diversification des enseignements et la création d'une chaire d'urbanisme.

Enfin, un crédit supplémentaire de 258.000 francs permettra en 1968 d'attribuer 121 nouvelles bourses aux écoles régionales d'architecture.

A plus long terme, une mesure de déconcentration entrainera la création en province de quatre écoles nationales d'architecture : à Marseille en 1968, à Nantes, Lyon et Strasbourg ultérieurement.

Les crédits pour la formation seront de 42.700.000 francs.

Il est regrettable que la réalisation du projet de l'école de la Défense ait été ajournée, même si, dès octobre 1968, s'ouvre l'école nationale dans les bâtiments des Petites-Ecuries de Versailles.

Il importe, bien sûr, de sauvegarder les immenses trésors artistiques que recèle la terre de France. A cet effet, trois nouvelles conservations des bâtiments de France verront le jour à Nantes, Rouen, Metz — Nancy, ce qui nécessite la création de trente-trois emplois.

S'y ajouteront quatre nouvelles agences des bâtiments de France, le renforcement du personnel d'autres conservations, enfin la restructuration du personnel des anciennes conservations régionales.

Les crédits d'entretien du patrimoine architectural sont augmentés de 20 p. 100 et les crédits d'équipement pour les monuments historiques s'élèveront à 66 millions de francs, auxquels s'ajouteront 28 millions de francs au titre de la deuxième loi de programme que le Gouvernement déposera prochainement.

Les crédits d'équipement pour les musées atteindront plus de 20 millions de francs, dont un quart pour les musées de province.

Les théâtres et les maisons de la culture bénéficient encore d'une forte progression de crédits.

Les subventions aux théâtres nationaux s'accroissent de 11 p. 100 et passent à 63 millions de francs.

Sur le plan pratique, nous espérons que la réforme permettra de mieux utiliser les moyens disponibles et que s'accélénera l'évolution de l'Opéra-Comique vers ce théâtre populaire cher à M. le ministre.

La commission souhaiterait un aménagement des rémunérations pour les comédiens des centres dramatiques et des troupes de province.

Les sept maisons de la culture bénéficieront d'une dotation presque doublée puisqu'elle passe à 12.250.000 francs.

En février 1968 sera ouverte la maison de Grenoble. Celles de Reims et de Rennes ouvriront également en 1968, celle de Nevers en 1969.

Bien succinctement, j'ai tenté de faire apparaître les actions les plus intéressantes de votre ministère et les projets que traduit votre budget. D'autres problèmes, qu'on m'excusera d'avoir laissés dans l'ombre, sont traités dans le rapport écrit.

L'action du ministère des affaires culturelles, orientée vers les activités musicales, la réforme de l'enseignement de l'architecture, l'organisation des expositions, la mise en place du centre national d'art contemporain, l'équipement du pays en maisons de la culture, représente une étape essentielle dans la promotion artistique des Français.

Il faut cependant regretter l'insuffisance des crédits d'équipement pour certains secteurs.

D'une manière générale, la commission des affaires culturelles souhaiterait qu'un effort soit fait en vue d'une meilleure information du public.

Elle estime que le ministère des affaires culturelles devrait s'intéresser davantage aux activités proprement littéraires, notamment à l'industrie du livre. Elle souhaite qu'une collaboration étroite s'instaure à cet effet entre le ministère des affaires culturelles et le ministère de l'éducation nationale.

L'examen en commission du budget a fourni matière à discussion. Les remarques faites par plusieurs de ses membres figurent dans le rapport écrit de M. Schnebelen.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous le bénéfice des observations que j'ai formulées, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des affaires culturelles. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République.)

M. le président. La parole est à M. Dominati, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le cinéma. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Jacques Dominati, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, présenter aujourd'hui un rapport sur le budget du cinéma est une tâche presque impossible, voire dérisoire.

Sans doute, la commission des affaires culturelles a beaucoup à dire sur la situation de l'industrie du cinéma, ses déficiences et ses améliorations possibles, et elle a déjà fait connaître son sentiment dans le passé. Mais elle n'a pour ainsi dire pas été écoutée ni même entendue.

Et puis, il faut bien constater que les dispositions de la loi de finances pour 1968 ne traduisent aucun effort d'imagination véritable pour ce qui concerne le problème du cinéma de la part de ses auteurs.

Le rapport écrit de la commission ayant été distribué, on en connaît les conclusions essentielles.

Qu'il s'agisse des allègements fiscaux, de la modification de l'aide de l'Etat ou de la réforme des structures de la profession, la commission a estimé que les mesures prises étaient trop timides, eu égard à la gravité de la situation économique de cette branche d'activité.

Pour ma part, je l'avoue, c'est cette distorsion entre la gravité du mal et l'insuffisance des remèdes qui m'a conduit, à la limite, à poser cette question de principe : conviendra-t-il, l'an

prochain, à la même époque, de distraire à nouveau l'attention de l'Assemblée pour retrouver dans le fascicule jaune les mêmes lignes budgétaires exprimant la même indifférence à l'égard du cinéma français ?

Pour ne pas donner, peut-être, une réponse immédiate à cette question, la commission s'est efforcée d'établir, avec le plus grand sérieux, le bulletin de santé du cinéma français. Elle a examiné l'évolution d'une fiscalité qui écrase une profession chancelante et durement concurrencée. Elle a examiné l'insuffisance et l'inadaptation d'une aide trop directement liée à l'existence d'une taxe parafiscale, ainsi que la nécessité de reconsidérer les rapports entre le cinéma et la télévision en vue d'obtenir que le monopole de celle-ci constitue un facteur de relance et non plus un moyen facile d'exploitation.

Je ne reprendrai pas l'analyse exhaustive faite en commission, mais permettez-moi d'insister aujourd'hui sur quelques points importants.

Le problème de la fiscalité est l'un de ceux qui préoccupent le plus les professionnels. La fiscalité est restée, en effet, à peu près identique à ce qu'elle était il y a vingt ans, lorsque la profession était rémunératrice.

L'Etat, il est vrai, a pris depuis quelques mesures d'allègement, qui ont pour critère commun de s'appliquer essentiellement au stade de l'exploitation.

Ces diverses mesures, qui ont toujours été considérées comme provisoires, apportent à l'industrie une aide directe presque négligeable.

Le poids global de la fiscalité applicable aux divers stades de l'industrie cinématographique peut être évalué, pour 1966, à 155 millions de francs. Ainsi, la ponction opérée sur le chiffre d'affaires du cinéma est, a priori, supérieure au montant de l'aide qui lui est par ailleurs assurée. C'est là un premier paradoxe assez étonnant !

L'application prochaine de la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires sera-t-elle l'occasion d'un allègement sensible ? La commission, à cet égard, a formulé un avis très nuancé.

Cet allègement est évalué par l'administration à 40 millions de francs. Mais, outre qu'il ne s'applique qu'au seul niveau de l'exploitation, il laisse peser de la part d'une partie prenante, les municipalités, un lourd risque qui pourrait, à la limite, atténuer de 15 millions l'allègement maximal attendu.

Ce problème particulier est, je le reconnais, très complexe dans la mesure où il met en jeu les intérêts divergents de l'Etat et des collectivités ; les avis partagés des membres de la commission témoignent suffisamment de sa difficulté.

La commission n'a évidemment pas imputé à la seule fiscalité la situation actuelle de l'industrie cinématographique. Mes prédécesseurs, ces dernières années, ont fait allusion aux déficiences de la profession.

Le rapport écrit rappelle les insuffisances si souvent dénoncées, la faiblesse du nombre des producteurs actifs par rapport à celui des sociétés autorisées, l'irresponsabilité financière des distributeurs, l'absence d'esprit d'initiative de certains exploitants, le sous-équipement, enfin, des industries techniques de base.

A défaut d'un effort d'adaptation des professionnels eux-mêmes, le cinéma français continuera à perdre ses spectateurs à un rythme accéléré, malgré les quelques millions versés par le fonds de soutien.

Cette dernière observation a conduit la commission des affaires culturelles à examiner les aspects de l'intervention publique dont le principe ne suscite plus, par parenthèse, de querelle de doctrine. Chacun reconnaît que le film porte témoignage de la culture d'un pays, qu'il est l'un des éléments de prestige à l'étranger. Il est donc nécessaire d'assurer sa survie.

Mais, contrairement à certains pays voisins, où l'aide au cinéma trouve sa source financière dans le budget général de l'Etat, l'intervention publique est, en France, essentiellement gagée par des ressources particulières.

Le fonds de soutien de cette industrie est alimenté par une taxe parafiscale d'Etat prélevée avec le ticket d'entrée.

Ce mode de financement a de nombreux inconvénients : s'il est récupérable sur les spectateurs, ses effets sont ambivalents, et tout relèvement trop important peut, à la limite, aller à l'encontre du but recherché ; en liant, par ailleurs, les possibilités d'aide financière de la profession à une taxe unique non budgétisée, il peut conduire l'Etat à étudier tout véritable effort.

Rappelons que l'aide budgétisée est de 2 millions, et celle du fonds spécial de 126 millions.

Pour ces diverses raisons, la budgétisation des charges assumées par le fonds de soutien ne pourrait-elle être poussée

plus avant ? C'est l'une des questions de doctrine budgétaire que la commission a entendu poser au Gouvernement.

Cette observation préjudicielle étant faite, la commission a estimé que l'aide directe apportée au cinéma était insuffisante en volume et inadaptée dans ses modalités.

Elle est insuffisante en volume si l'on veut bien considérer que l'aide globale prévue pour 1968, qu'elle soit budgétisée ou qu'elle apparaisse par l'intermédiaire du fonds de soutien, s'établit à 128 millions de francs, chiffre très inférieur à celui de la ponction fiscale opérée sur la même industrie.

Elle est inadaptée dans ses modalités dans la mesure où la part des subventions automatiques reste encore trop importante par rapport à l'aide sélective.

A cette aide directe, la commission a estimé nécessaire d'ajouter une aide indirecte, en suggérant l'organisation des rapports cinéma-télévision.

J'ai consacré à ce problème un chapitre spécial de mon rapport écrit, en considérant que la « valeur concurrentielle absolue » de la télévision n'est pas tellement absolue. C'est si vrai que dans l'ensemble des pays industrialisés des solutions d'entente ont été trouvées. L'exemple étranger nous prouve que la coopération peut s'instaurer sur trois plans : le régime des programmes cinématographiques à la télévision, les coproductions, la collaboration entre la télévision et les industries de base.

Si la commission a formulé quelques réserves sur la valeur du système des coproductions, elle a d'autre part réitéré son désir d'obtenir une revision équitable des conditions financières consenties par la télévision à la production cinématographique.

Plusieurs de nos collègues ont, avec quelque apparence de raison, imputé cette situation à l'existence du monopole de l'O.R.T.F. Sans prendre parti sur ce point particulier, j'ai envisagé l'hypothèse — et la commission m'a suivi — où la revision des rapports existant entre le cinéma et la télévision, pour être effective, devrait être subordonnée à une modification des structures publiques, en plaçant sous l'autorité d'un seul ministre de tutelle des activités aujourd'hui concurrentes, sinon hostiles.

Telles sont, mesdames, messieurs, les observations essentielles que le projet de loi de finances a suscitées de notre part. Compte tenu des améliorations limitées qui ont été prévues, la commission des affaires culturelles émet un avis favorable à l'adoption de ce budget, en espérant que le Gouvernement tiendra à définir lors du prochain débat budgétaire une politique cohérente des industries cinématographiques françaises. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. André Malraux, ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. Mesdames, messieurs, je ne referai pas à cette tribune l'exposé qui vous est présenté, et d'ailleurs fort bien, dans les rapports : ce serait vous faire perdre votre temps.

L'essentiel est que je vous propose un budget qui est en augmentation de 13 p. 100 pour l'équipement et de 21 p. 100 pour le fonctionnement et que vos rapporteurs en ont proposé l'adoption.

Je me bornerai à répondre à quelques-unes des questions capitales qui m'ont été posées, sinon nous dépasserions de très loin le temps de parole qui nous est imparti. Les questions auxquelles je n'aurai pas répondu recevront une réponse écrite dans la semaine, comme d'ailleurs toutes celles qui pourront m'être posées par les orateurs qui interviendront après moi.

J'indiquerai d'abord, pas tout à fait à la manière de M. le président de la commission des finances mais dans le même esprit, en quoi les propositions qui vous sont présentées revêtent un caractère assez surprenant.

Tout se passe comme si le ministère des affaires culturelles était la suite de l'ancien service des beaux-arts — qui relevait autrefois de l'éducation nationale — avec une orientation, disons un peu plus moderne, qui serait donnée par mon département. Or c'est absolument erroné.

En définitive, les beaux-arts étaient au service du décor de la vie ; d'un point de vue marxiste, on dirait qu'ils étaient au service de la bourgeoisie, mais peu importe. Ce qui est certain c'est que, jusqu'au retour du général de Gaulle, l'Etat a assumé des fonctions tout à fait déterminées et qu'aujourd'hui ces fonctions sont complètement différentes.

Entre les musées, tels que les a conçus l'ancien régime, c'est-à-dire les collections, et les musées actuels, existe non pas

une différence de degré, mais une différence de nature. En fait, dans le monde entier, la notion de collection est en voie de disparition et le musée est en train de devenir national, c'est-à-dire que l'écrasante majorité des œuvres tendent à devenir propriété de l'Etat, autrement dit propriété du peuple.

C'est à l'intérieur de cette énorme transformation que nous sommes obligés d'intervenir et de développer notre action.

La Chine, la Russie, les Etats-Unis, l'Egypte, l'Allemagne, la Pologne n'ont, actuellement, qu'une obsession dans le domaine qui est le nôtre : sauver leur passé.

Il peut sembler étonnant que les pays les plus modernes restent par ailleurs tellement attachés à leur passé ; que, par exemple, la Pologne, au moment où elle reconstruit la grande place de Varsovie, refasse exactement celle qui a été entièrement détruite ; il est beaucoup plus étonnant encore de penser que les Etats-Unis, c'est-à-dire le pays de l'architecture la plus moderne du monde, aient inventé un ameublement qui soit entièrement un pastiche du dix-huitième siècle français et anglais. Notre monde moderne est un monde de gratte-ciels habités par le dix-huitième siècle. (*Applaudissements sur les bords de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

Ce lien avec le passé, c'est le domaine commun à notre action sur l'architecture, les musées, les expositions, la musique, les maisons de la culture. Dans tous ces domaines, mesdames, messieurs, l'idée dominante est la même.

Notre civilisation implique la rupture avec le passé la plus brutale que le monde ait jamais connue. Il y a déjà eu de grandes ruptures et en particulier la chute de Rome, mais jamais elles ne se sont produites en une seule génération. Nous sommes, nous, la génération qui aura vu le monde se transformer au cours d'une vie humaine.

Cette civilisation de transformation sans précédent est à l'écoute de tout le passé du monde ; c'est sur lui que nous branchons nos propres appareils.

J'aborde maintenant les objections les plus importantes qui ont été présentées à cette tribune.

Vous m'avez demandé, monsieur Giscard d'Estaing, de vous répondre aujourd'hui à propos de l'exemption du droit de timbre pour les théâtres privés. La mesure que vous proposez nous semble souhaitable : nous avons demandé l'exemption, mais le Gouvernement ne la croit pas possible cette année ; la discussion n'est pas encore close.

A propos du retard pris sur le Plan, le rapport indique que le pourcentage d'exécution du Plan s'établira à la fin de 1968 à 50 p. 100. Or, si le pourcentage global réel ressort à 50,86 p. 100, trois secteurs particuliers l'ont dépassé. Ce sont : les monuments historiques et les théâtres nationaux avec 67 p. 100, les musées et le Grand Palais avec 63 p. 100 et les théâtres et l'action culturelle avec 52 p. 100.

Le retard est particulièrement important, nous a-t-on dit, en matière de réparation de dommages de guerre avec lesquels il faudrait en finir. Le V^e Plan a prévu une dotation de 165 millions. Les budgets de 1966 et 1967, ainsi que le projet de budget de 1968, ont inscrit des dotations égales au cinquième de la dotation globale, abstraction faite des économies réalisées au cours des années 1966 et 1967 d'un montant global de 2.310.000 francs. Par conséquent, les budgets de 1966 et de 1967 comme le projet de budget de 1968 me semblent conformes aux prévisions du Plan.

Il convient, a-t-on demandé, de décharger la direction de l'architecture de l'entretien des bâtiments civils : nous sommes complètement d'accord sur le principe de ce transfert. Le problème a été posé au Gouvernement dès le mois d'avril 1966. Les modalités d'application, complexes, font actuellement l'objet d'une étude approfondie.

Pourtant je tiens à insister quelque peu sur ce point parce que le problème posé est en réalité plus vaste. Dans notre esprit, la direction de l'architecture ne peut pas devenir une simple direction de conservation des monuments historiques. Il faut certes la débarrasser de certaines tâches d'entretien, mais il faut aussi lui faire jouer un rôle d'incitation et d'exemple dans la création architecturale, rôle qui ne peut être tenu que par elle.

Il faut aussi, a-t-on dit, débarrasser le ministère de la charge du service des eaux de Versailles et de Marly. Le transfert de ce service a été demandé dès l'année dernière.

Il faut poursuivre le développement des services régionaux, notamment dans le domaine de l'architecture mais ne pas éparpiller les crédits.

Cette implantation régionale est indispensable ; elle est amorcée, elle se poursuivra et permettra d'accentuer la déconcentration.

La modification souhaitable des rapports entre l'Etat et les architectes : les conditions de travail et d'intervention des architectes doivent être revues entièrement. Sur tous ces points nous sommes d'accord. Ce problème fondamental est à résoudre dans le cadre de la réorganisation de la direction de l'architecture.

Le nombre de ces questions de détail est si grand qu'il serait plus sage que je vous donne des réponses écrites. Il y en a tant que j'en passe.

M. Arthur Musmeaux. Et qu'on s'en lasse !

M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. A qui le dites-vous ! (*Rires.*)

Je voudrais maintenant dire quelques mots du cinéma.

La situation et les problèmes de l'industrie cinématographique sont connus. L'un des rôles des pouvoirs publics doit être d'aider les diverses professions du cinéma à s'adapter avant tout. Un certain nombre de mesures interviendront à cet égard en 1968.

Premièrement, l'entrée en vigueur de la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires se traduira pour l'industrie cinématographique par une détaxe de l'ordre de 40 millions de francs, ce qui n'est tout de même pas absolument rien !

Deuxièmement, l'aide à l'exploitation a été rétablie en 1967 sur la base de 22 millions de francs. En 1968, la révision du barème de la taxe additionnelle, rendue possible par la diminution des charges fiscales proprement dites, permettra de doter l'aide à l'exploitation de moyens plus importants, environ 44 millions de francs.

Les mesures en faveur de la production se répartiront sur trois plans et permettront d'accorder sous la forme d'aide aux courts métrages des avances destinées à en faciliter la réalisation, sur le même type que l'aide sélective aux films de long métrage.

Cela dit, pour le cinéma comme pour tous les autres secteurs qui ont été évoqués, il est parfaitement déraisonnable d'envisager des réponses détaillées à des questions de détail qui remplissent trois rapports entiers. Qu'il me soit donc permis de passer outre. Les rapporteurs obtiendront une réponse à chacune des questions qu'ils ont posées et pourront par conséquent en rendre compte aux commissions.

Je reviens alors à ce qui est l'essentiel de notre fonction.

Pourquoi, en définitive, demandons-nous de l'argent et pourquoi nous en donne-t-on, car, après tout, ce qui nous a été accordé cette année était relativement considérable ? Pour toutes les raisons qui ont été exposées par M. Giscard d'Estaing, mais aussi pour d'autres raisons dont j'ai déjà parlé, dans cette enceinte, mais que je tiens à préciser aujourd'hui.

J'ai déjà dit que nous n'étions pas en présence d'un budget des beaux arts à modifier ou à développer. Un phénomène nouveau s'est produit : dans cette génération unique qui voit la transformation du monde, la machine conquérante est apparue avec une puissance qu'on ne lui connaissait pas. Vous le savez, il n'y a aucune relation entre ce qu'ont pu être les actions des machines au XIX^e siècle et ce qu'elles deviennent aujourd'hui.

Pour la première fois, nous assistons à un développement autonome de la machine. Il repose sur un fait très simple : la machine et ses dépendances sont d'une telle importance que statistiquement tout ce qui est argent se dirige inévitablement vers elle. Lorsqu'une grande entreprise réalise des bénéfices énormes, que peut-elle en faire ? Quel qu'il soit, le luxe déployé est sans commune mesure avec la grandeur des bénéfices des entreprises modernes : on n'achète pas des châteaux tous les matins. En conséquence, ou bien l'entreprise se développe, c'est-à-dire que la maison Peugeot, par exemple, qui a réussi dans le cycle, fait de l'automobile et que, si elle réussit dans l'automobile, elle fera de l'avion ; ou alors, ses bénéfices vont à une banque, laquelle banque investit dans les machines l'argent dont elle dispose.

C'est pourquoi nous voyons le machinisme prendre cette puissance extraordinaire et les investissements atteindre des proportions colossales et se diriger exclusivement vers les industries de pointe, contraignant tous les pays à se soumettre à la loi de la civilisation machiniste.

Or, pour la première fois, cette civilisation ne sait pas quelle est sa raison d'être. Celles qui nous ont précédés savaient ce qu'elles étaient, et le savaient si bien que — je l'ai déjà dit — une conversation entre un pharaon et Napoléon était parfaitement concevable ; c'était le temps des grandes civilisations agraires. Mais déjà, une conversation entre Napoléon et un chef d'Etat moderne ne serait plus possible parce que les données ont complètement changé.

En face de la machine qui devient victorieuse, en l'absence de conscience de civilisation, se dresse cet étrange retour au passé dont je vous parlais tout à l'heure.

C'est parce que l'Amérique n'a pas véritablement une âme au sens où la civilisation grecque en avait une qu'elle se meuble dans un style qui n'est pas le sien. On n'imagine pas Périclès vivant au milieu de meubles égyptiens : la Grèce était la Grèce ! Le monde moderne est le mélange de son futur et de son passé ; il est extrêmement peu son présent.

Au fur et à mesure du développement des machines, nous observons un développement exactement parallèle dans l'ordre de l'imaginaire. On avait dit que la civilisation machiniste ne ferait que des robots. C'est faux, elle ne fait pas du tout des robots parce qu'elle accroît et va accroître encore davantage le temps des loisirs, même en tenant compte de la situation du Tiers-monde. Si d'ici une génération nous arrivons, comme il est probable, à la semaine de quatre jours de travail, il est bien évident que l'imaginaire jouera un rôle géant dans les les trois autres jours.

Pour satisfaire au besoin d'imaginaire se sont créées des usines de rêve exactement comme il existe des usines de réalité. Ces usines de rêves, c'est-à-dire en définitive tout ce qui est lié à des transmissions dans le domaine de l'esprit — cinéma, télévision, radio — elles appartiennent ou bien à l'Etat ou bien au secteur privé.

Quand elles appartiennent à l'industrie privée, quel but recherche celle-ci ?

Certainement pas de dispenser de la culture, mais bien plutôt de gagner de l'argent. Pour cela, elle doit obligatoirement faire appel au maximum à l'instinct car c'est ce qui rapporte le plus.

Notre civilisation est en train de comprendre qu'elle est en quelque sorte attaquée — ou soutenue, comme on voudra — par d'énormes puissances qui agissent sur l'esprit à travers l'imaginaire, et elle veut se défendre contre ces puissances-là.

Pour cela, la civilisation disposait jadis de la religion, laquelle ordonnait l'imaginaire. Aujourd'hui, quelle que soit l'influence des grandes religions dans le monde, elles ne gouvernent plus la civilisation. Ce n'est pas l'Eglise qui fait le monde nucléaire. Les peuples ont compris, d'un bout à l'autre de la terre, que ce qui permettait de lutter contre la grande puissance de l'instinct, c'était ce qui nous a été légué.

Ce n'est pas parce que les valeurs de l'esprit que nous défendons sont anciennes qu'elles sont défendables. Ce n'est pas parce que la tragédie grecque est ancienne qu'elle est la tragédie grecque : c'est parce qu'elle a survécu. Un certain nombre d'images humaines portent en elles une telle puissance — c'est ce qu'on appelle le génie — qu'elles transcendent non seulement les siècles, mais les civilisations tout entières.

La moitié de ce que nous admirons n'appartient pas à notre civilisation. Nous admirons Shakespeare, Eschyle, Sophocle. Par conséquent, il est indispensable qu'à l'échelle de l'Etat, c'est-à-dire avec le plus grand nombre possible de moyens, on fasse en sorte que la sauvegarde soit placée d'une façon permanente en face de l'attaque.

On a envisagé incidemment des moyens qui seraient fournis par l'Etat et on a parlé de détaxe. Mais, mesdames, messieurs, en ce qui concerne les théâtres nationaux, ce à quoi nous devrions aboutir, ce n'est pas à une simple détaxe, c'est à la gratuité. Le théâtre gratuit ! Cela semble chimérique. Mais aller sur la Lune n'était-ce pas ce qu'il y avait de plus chimérique il n'y a pas si longtemps ? Et pourtant...

Et déjà, la télévision, contre une redevance assez faible, constitue un moyen de culture énorme.

Il faut bien admettre qu'un jour on aura fait pour la culture ce que Jules Ferry a fait pour l'instruction : la culture sera gratuite.

Le monde moderne, le monde de la génération qui nous succédera, sera dans l'obligation de faire pour la culture ce qui a été fait pour l'instruction primaire. C'est donc la tâche qui est essentiellement la nôtre et à laquelle nous vous remercions, mesdames, messieurs, d'avoir bien voulu vous associer. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Bonnet, premier orateur inscrit dans la discussion, pour dix minutes.

M. Christian Bonnet. Monsieur le ministre, dans le cadre de cette discussion budgétaire, je tiendrais aujourd'hui un propos dont la modestie sera largement teintée de prudence après l'exposé du rapporteur général et le vôtre.

André Barsacq, qui ne passe pas pour un réactionnaire attardé, répondant il y a deux ou trois jours aux questions de Michel Droit, évoquait la situation particulièrement difficile

des théâtres privés auxquels nous devons, depuis un siècle, presque toutes les créations dans l'art dramatique. N'auraient-ils pas révélé, d'ailleurs, d'auteurs dramatiques, que vous ne leur auriez pas tenu rigueur, monsieur le ministre, vous qui avez écrit : « La culture, c'est une vaste résurrection ».

Qu'est-ce qu'un budget ? Un budget, disait hier M. le ministre de l'Agriculture, c'est l'expression et c'est l'instrument d'une politique.

S'agissant du théâtre privé, l'expression, elle, est certes très louable, et les intentions que vous avez manifestées lors de votre récente audition par la commission des finances sont assurément excellentes. Je rappelle aussi que, le 9 novembre 1963, vous déclariez : « Je suis d'accord avec ceux qui veulent défendre les théâtres privés », et vous ajoutiez : « Il est temps de concentrer nos efforts sur l'aide aux théâtres privés ».

Mais l'instrument, disons-le, est misérable. L'Etat consacre au fonctionnement des théâtres nationaux près de 20 millions de francs, à savoir 8.961.000 francs pour la Comédie-Française, 4.728.000 francs pour le Théâtre national populaire, 3.860.000 francs pour le Théâtre de France.

Encore l'Etat et la ville de Paris, propriétaires des immeubles, accordent-ils en sus les moyens nécessaires à l'équipement, à l'entretien, à la modernisation des salles, contrairement d'ailleurs aux déclarations faites à Europe n° 1 dans le courant de l'été dernier par un homme de théâtre justement réputé, animateur de nos théâtres nationaux, qui ajoutait : « La subvention ne permet pas la prospérité ; elle permet tout juste d'empêcher de chavirer ».

Alors, il est permis de se demander comment le théâtre privé peut, sans subventions, arriver, lui, à survivre.

Les subventions de fonctionnement des maisons de la culture ont — nul ne s'en réjouira plus que moi — plus que doublé cette année et s'élèvent à 12.900.000 francs.

La décentralisation dramatique — et je vous louerai sur ce point, comme l'a fait M. le rapporteur spécial — bénéficie de 11.185.000 francs de crédits, soit une augmentation de quatre millions par rapport à l'année dernière, alors que les théâtres privés, qui accueillent plus de trois millions de spectateurs, ne reçoivent, eux, aucune aide financière. Mieux, on leur refuse, bien qu'ils soient en cette matière demandeurs — contrairement à ce que paraissent croire certains de vos collaborateurs — le droit d'être représentés à la commission présidée par M. Jean Vilar, qui doit répartir en 1968 le crédit de 1.350 millions de francs destiné à la création dramatique.

Monsieur le ministre, pour faire une pièce de théâtre, il faut un auteur, un metteur en scène, des acteurs, un public ; mais il faut aussi un immeuble, une machinerie, des fauteuils, du personnel d'exploitation, de l'électricité, de la comptabilité, de la publicité. Le rassemblement de tous ces moyens constitue une entreprise qui paie son personnel, qui assume ses charges fiscales, et, si l'art n'a pas de recettes, monsieur le ministre, l'entreprise a ses bilans.

Le théâtre privé, j'imagine, ne demande lui aussi qu'à changer l'or en culture, pour reprendre une expression de M. le rapporteur spécial. Encore lui faudrait-il disposer d'un minimum d'or pour le changer en culture !

« Si nous généralisons, disiez-vous en 1963, le point de vue qui est le nôtre sur les théâtres nationaux, nous arriverions à créer une sorte de destruction de la liberté. »

Mais prenons garde ! Le déséquilibre prodigieux entre les conditions consenties au secteur subventionné et celles qui sont faites au secteur privé est tel que les novations bénéfiques sont en passe de créer dans les faits ce régime de monopole que, très justement et très heureusement, vous récusiez en 1963.

Le théâtre est un art, mais c'est aussi un commerce et, s'agissant d'un commerce artisanal, si nous négligeons le fait commercial nous risquons de réduire à néant toute possibilité d'expression artistique.

Vous disiez encore, dans votre intervention du 9 novembre 1963 : « Je suis d'accord avec ceux qui veulent défendre les théâtres privés... C'est uniquement un problème de possibilité ».

C'était peut-être vrai en 1963, mais ce ne doit plus l'être aujourd'hui. Vous faisiez état tout à l'heure — ce dont je vous félicite — de l'augmentation de 13 p. 100 de vos crédits d'équipement et de 21 p. 100 de vos crédits de fonctionnement. Et comme j'ai noté la majoration de 3.150.000 francs des crédits consacrés aux théâtres nationaux, celle de 4 millions de francs des dotations affectées à la décentralisation dramatique, l'heureux relèvement de 8.375.000 francs des crédits destinés aux maisons de la culture, j'aboutis à un total de 13.525.000 francs.

C'est dire que la seule aide qui soit accordée au théâtre privé et qui concerne l'équipement, figurant pour 132.000 francs

dans votre budget, représente 1 p. 100 de l'augmentation des crédits dans le secteur subventionné du théâtre. Encore s'agit-il sans doute d'un reliquat d'une taxe parafiscale anciennement perçue et que l'Etat, qui est un débiteur, met à la disposition de la profession d'année en année.

Mais vous déclariez encore il y a quatre ans :

« Si les théâtres privés faisaient pour leur propre défense un effort comparable à ce qu'a fait la profession cinématographique, la vie leur serait plus facile. »

Eh bien ! monsieur le ministre, cet effort a été accompli. Le fonds de soutien a été créé, ce fonds dont on voudrait nous faire croire qu'il est le fait de l'Etat, alors qu'il représente une contribution professionnelle et purement professionnelle !

Des projets existent, mis au point par les organisations professionnelles en liaison étroite avec vos collaborateurs.

Comment arriver à aider efficacement ce secteur privé, mais aussi totalement délaissé, du théâtre ? Essentiellement par un allègement de ses charges fiscales qu'il faut enfin adapter à la nature d'une entreprise incomparable, au sens propre du terme.

A cet égard, quatre mesures sont souhaitables.

M. le rapporteur spécial a fait allusion à la première, qui consiste dans la franchise du droit de timbre jusqu'à 30 francs, ce chiffre correspondant aux places de cinéma à 10 francs. Pourquoi faire au théâtre une situation différente de celle du cinéma ? Et n'allez pas nous parler de précédent, car il s'agit là, pour les services de la rue de Rivoli, d'entreprises du cadre A qui n'ont rien à voir avec le music-hall et le cirque.

La deuxième mesure concerne la franchise des premières représentations. Voilà quelques années, cette franchise avait été accordée pour les cinquante premières représentations d'une œuvre originale en français ou les trente premières représentations d'une œuvre originale dans une langue étrangère. Compte tenu de la politique des billets à demi-tarif menée dès le lancement des pièces par les entreprises privées du théâtre dans un souci de large diffusion culturelle, il serait souhaitable de porter respectivement de 50 à 80 et de 30 à 50 le nombre des représentations.

L'aménagement de la taxe sur les salaires constitue la troisième mesure fiscale. Appliquée au taux majoré, cette taxe représente pour ces entreprises artisanales que sont les théâtres privés une très lourde charge dont l'allègement est souhaitable.

Enfin, sur le plan des bénéfices industriels et commerciaux, pourquoi traiter différemment, monsieur le ministre, M. André Barsacq quand il connaît avec *l'Invitation au château* un prodigieux succès, et Mme Françoise Sagan qui, avec *Bonjour tristesse*, a réalisé un des plus extraordinaires best-sellers de tous les temps ?

Ce que vous accordez aux contribuables qui s'adonnent à des activités littéraires, artistiques, et également des bénéfices, cette provision pour risque, pourquoi ne pas l'accorder aux théâtres qui, bien souvent, après *Fleur de cactus* ou *l'Invitation au château*, connaissent deux ou trois échecs retentissants ?

Monsieur le ministre, l'aide aux théâtres privés résulte d'un effort conjoint de l'Etat et de la Ville de Paris. Si cette dernière, qui consent pour l'équipement une dépense de 450.000 francs lorsque votre ministère accorde 132.000 francs et la profession 900.000, se montre aujourd'hui réticente en ce qui concerne l'allègement de l'impôt sur les spectacles, c'est parce que l'Etat lui donne le mauvais exemple.

Il faut donc que par des mesures précises, concrètes, vous montriez bientôt à la Ville de Paris tout l'intérêt que vous portez aux théâtres privés.

Paris est la première ville du monde par ses théâtres, et j'imagine que l'Etat n'y est pas plus indifférent que la municipalité.

C'est une chose que de ne pas vouloir la disparition du secteur privé du théâtre comme vous l'avez souvent affirmé, et c'en est une autre que de lui permettre de vivre.

Péguy disait déjà, monsieur le ministre : « Les missions publiques ne sont jamais que des îlots et c'est le privé qui est la mer profonde ». (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Péronnet, pour neuf minutes. (*Applaudissements sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

M. Gabriel Péronnet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, on a beaucoup parlé, ces temps derniers, de l'Opéra-Comique.

Le problème n'est pas nouveau. Sans doute a-t-il fallu que M. le président de la commission des finances lui-même s'y intéressât pour qu'il soit éclairé soudain des feux de l'actualité. On s'aperçoit tout à coup que l'utilisation faite des subventions de l'Etat n'est peut-être pas la meilleure.

En fait, c'est le problème d'ensemble de la réunion des théâtres lyriques nationaux — Opéra et Opéra-Comique — de la sauvegarde de l'art lyrique dans notre pays qui est posé. Ce n'est pas en supprimant notre deuxième grande scène lyrique qu'on le résoudra.

Il ne s'agit pas d'un problème d'existence, mais d'un problème de politique culturelle, de gestion et d'utilisation rationnelle des crédits.

Où en sommes-nous ?

Il y a, à la réunion des théâtres lyriques nationaux, plus de 1.100 emplois permanents, dont plus de 700 à l'Opéra et 400 environ à l'Opéra-Comique. Compte tenu des emplois temporaires et occasionnels, le nombre des déclarations individuelles adressées à l'administration fiscale pour versement de salaires et honoraires s'est élevé, en 1966, à 2.339.

Pour l'exercice 1967, les dépenses de personnel, y compris les charges sociales, représentent près de 80 p. 100 du montant global du budget. Les recettes d'exploitation ne constituent que 22 p. 100 du montant total, l'essentiel des ressources provenant de la subvention de l'Etat qui atteint ainsi 78 p. 100 du budget de la réunion des théâtres lyriques nationaux.

Cette situation existe depuis longtemps. Elle n'a fait qu'empirer au fil des années. En 1950, la subvention de l'Etat était d'environ 700 millions d'anciens francs ; en 1958, elle a été portée à 1.450 millions ; en 1967, elle atteint 3.800 millions d'anciens francs.

Sur le plan artistique, la situation est aussi grave.

A l'Opéra, en 1950, une quarantaine d'ouvrages lyriques étaient inscrits au répertoire ; il en reste dix. Plus de soixante ballets pouvaient figurer aux programmes ; il en reste douze.

Jusqu'en 1959 étaient jouées à l'Opéra les œuvres maîtresses des musiciens français, dont je vais citer, entre autres, quelques noms : Florent Schmitt : *Salomé* ; Rameau : *Les Indes galantes* ; Ravel : *L'Heure espagnole* ; Arthur Honegger : *Jeanne au bûcher* ; Henri Tomasi : *L'Atlantide*.

Elles ont aujourd'hui disparu du répertoire.

J'ajoute que, à part les tournées venues de l'étranger, l'Opéra n'affiche plus Wagner, joué jadis plusieurs fois par mois par la troupe permanente. Quant à Mozart, il n'en est plus question.

Un autre exemple : il existait à l'Opéra tout le matériel de décors et de costumes — dus au talent du décorateur Wakevitch — du *Roméo et Juliette* de Prokofiev. Ce ballet obtenait devant le public un triomphe avec ses deux merveilleux interprètes, Mme Liane Dayd et M. Michel Renault.

Pour des raisons ignorées, on a tout refait. La nouvelle représentation a été sifflée et a été abandonnée dès la troisième représentation. L'opération s'est donc soldée par un échec retentissant et par une dépense d'au moins 100 millions d'anciens francs.

Il est évident que des mesures s'imposent d'urgence.

Il faut bien admettre que l'art lyrique ne rencontre plus les mêmes faveurs auprès d'un public pris dans le rythme trépidant de la vie moderne, bousculé entre le cinéma, la télévision, le sport, l'automobile et les habitudes du week-end.

Mais le théâtre lyrique n'a peut-être pas su, de son côté, se transformer, s'adapter. Il semble être demeuré figé dans l'expression qui avait fait son succès au XIX^e et au début du XX^e siècle. Il y a certainement un effort à tenter dans la présentation et dans la mise en scène. Le jour où l'on a voulu présenter *Carmen* dans un cadre nouveau, on a dû faire appel à un metteur en scène de théâtre dramatique, Raymond Rouleau. Un nouveau style est à rechercher, moins conventionnel et plus apte à toucher la masse.

Théâtres de répertoire, l'Opéra et l'Opéra-Comique ne doivent pas, pour autant, être assimilés à des musées. Théâtres d'école, ils ne doivent pas tomber dans la routine et la facilité sous couvert des traditions.

L'art chorégraphique est en avance sur l'art lyrique dans ces domaines.

Il convient d'entreprendre un vaste effort de vulgarisation pour tenter de faire sortir l'art lyrique de son « splendide isolement », au départ, par un enseignement de la musique plus important dans nos écoles et nos lycées. Combien de bacheliers ignorent tout de Ravel ou de Debussy ! Il faut ouvrir largement les portes de nos théâtres lyriques nationaux, notamment l'Opéra-Comique, aux jeunes, comme l'a proposé il y a plus de deux ans le comité des délégués.

L'idée qui a été avancée de faire de la salle Favart une sorte de T. N. P. lyrique est à retenir. On doit mettre à profit l'immense impact de la télévision dans la masse. L'avènement de la télévision en couleurs ne peut qu'attirer davantage les téléspectateurs vers les émissions lyriques et chorégraphiques. Beaucoup d'entre eux regrettent, d'ailleurs, l'insuffisance de ces émissions dans les programmes de la télévision française.

Il faut, monsieur le ministre, aider nos théâtres lyriques de province, qu'ils soient subventionnés ou privés.

Il faut enfin redonner aux musiciens professionnels cette foi dans leur mission, que trop souvent les difficultés matérielles qu'ils connaissent, la monotonie d'un répertoire exigü, les vieilles routines gaspilleuses d'énergie où l'on fait du « métier » mais non de la musique, leur font perdre.

Nous risquons d'assister à un démembrement de nos formations. Il y a là un problème d'une extrême gravité.

On a beaucoup parlé de différentes mesures que vous allez prendre. On a avancé les noms de Jean Vilar, de Béjart, de Boulez, de Ducreux. Nous nous réjouissons, pour notre part, de les entendre prononcer. Mais qu'en est-il exactement, monsieur le ministre ?

Les noms, aussi prestigieux soient-ils, ne suffisent pas. Certes, la plus ou moins bonne gestion dépendra avant tout de la personnalité des responsables. On devra leur laisser le maximum de liberté d'action dans la réforme des structures, de l'organisation et des méthodes de travail. Quelle que soit l'administration de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, il importe avant tout que ces maisons aient une âme dans la personne d'un « animateur patron » qui ne soit pas paralysé par un formalisme abusif.

Tous les grands théâtres du monde ont un intendant général patron : M. Ghiringhelli à la Scala de Milan, sir David Webster au Covent Garden de Londres, M. Bing au Metropolitan Opera de New York.

On a parlé de la création d'un conseil d'administration, on a parlé d'un lock-out — sur ce point le précédent fâcheux de 1953 donne à réfléchir — on a parlé de la suppression de l'Opéra-Comique, puis de sa transformation. On a parlé de beaucoup de choses. Nous connaissons trop, monsieur le ministre, le respect que vous portez au Parlement pour ne pas espérer que vous lui réserverez la primeur des décisions importantes que vous allez prendre ou que vous avez déjà prises.

Je voudrais maintenant appeler une fois de plus votre attention sur la crise que traverse le cinéma français et vous demander de tout mettre en œuvre pour l'aider à surmonter. La situation de l'industrie cinématographique nationale devient en effet chaque jour plus critique.

Le développement continu de la télévision, dont les experts prévoient qu'il ne s'arrêtera pas avant 1970, et l'avènement de la télévision en couleurs portent un coup très rude au cinéma. Il s'agit là évidemment d'une évolution inévitable. Une meilleure coopération devrait s'instaurer entre la télévision et le cinéma. L'une et l'autre ne pourraient qu'y gagner.

A propos de la télévision, monsieur le ministre, nous aimerions connaître, à la veille du débat qui va s'ouvrir, votre opinion sur un sujet d'une brûlante actualité. Je veux parler du projet d'introduction de la publicité dans les émissions de télévision et de radio.

L'avis du ministre des affaires culturelles en un tel domaine aura sans aucun doute été sollicité. Il ne peut pas, en effet, rester indifférent devant l'invasion de nos écrans de télévision par la publicité commerciale, qui ne peut qu'altérer l'esprit de la mission qui incombe à l'O. R. T. F., la qualité même et la valeur culturelle de ses programmes. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

La publicité dite compensée nous a déjà donné un avant-goût de ce qui nous attend.

Pour conclure, monsieur le ministre, je dirai quelques mots sur le théâtre privé dont M. André Barsacq s'est fait avant-hier, au cours de l'émission télévisée de Michel Droit, l'éloquent défenseur. Le théâtre privé se débat au milieu de difficultés sans cesse grandissantes, aussi bien dans les salles parisiennes que dans les tournées de province. Cependant, le théâtre privé a ses titres de noblesse.

Que serait le théâtre lui-même sans le théâtre privé, cette entreprise qui fait vivre 90 p. 100 des travailleurs du spectacle ? Que serait le théâtre sans nos directeurs de salles, sans nos directeurs de tournées qui sillonnent nos provinces depuis des années, sans nos comédiens professionnels ?

N'est-ce pas aux théâtres privés, notamment aux théâtres parisiens, que nous devons la découverte et le succès des auteurs joués maintenant dans les théâtres subventionnés ? Vous en êtes tellement persuadé, monsieur le ministre, que c'est vous-même qui avez fait décréter « classiques », donc d'intérêt culturel,

des auteurs d'écoles aussi variés que Jean Cocteau, Tristan Bernard, Bourdet, Sacha Guitry, etc.

Les taxes diverses et la fiscalité sont des charges considérables qui grèvent lourdement les conditions d'exploitation du théâtre privé. Quelles seront à cet égard les répercussions des ordonnances sur la sécurité sociale — je veux parler du déplafonnement en particulier — et les répercussions de la nouvelle taxe sur la valeur ajoutée sur les entreprises de spectacles ?

Telles sont, monsieur le ministre, les observations qu'au nom de mes amis de la fédération de la gauche démocrate et socialiste j'avais à vous présenter et les questions que j'avais à poser.

Nous pensons, en effet, avec M. André Malraux, un André Malraux qui n'était pas alors ministre, que « la culture nous apparaît d'abord comme la connaissance de ce qui a fait de l'homme autre chose qu'un accident de l'univers. » (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, du groupe communiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Durafour, pour quatre minutes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. Michel Durafour. Mesdames, messieurs, disposant d'un « mini-temps » pour un « mini-budget », puisque celui-ci représente moins de 0,5 p. 100 du budget global, je limiterai mon intervention à trois observations.

La première concerne une certaine détérioration des rapports entre les municipalités et le ministère d'Etat. Je ne cherche pas à situer les responsabilités, je constate les faits. Il serait souhaitable que ces rapports s'améliorent d'abord en reconnaissant aux communes une vocation culturelle historique dont témoignent leurs richesses artistiques, ensuite en leur permettant de se doter d'un équipement culturel complet qui nes les oblige pas à des polyvalences que vous condamnez, et je pense notamment aux maisons de la culture.

L'excellent rapport présenté par M. Giseard d'Estaing témoigne que ce dernier est parfaitement persuadé des obligations qui découleront dans l'avenir, pour le ministre des finances, de cette réalité. Si M. le secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances était là, je lui dirais que, s'inspirant de votre exemple, il serait temps qu'il effectue immédiatement lui-même cette mutation de pensée. Nous gagnerions ainsi du temps. (*Sourires.*)

Ma deuxième observation concerne la décentralisation lyrique. Les crédits affectés aux centres dramatiques atteignent cette année 11.185.000 francs, en augmentation de 4 millions, ce dont je me réjouis vivement. Mais, dans le même temps, la dotation budgétaire en matière de décentralisation lyrique n'est que de 3.900.000 francs, ce qui entraînera de grandes difficultés pour les villes. A ce propos, mon collègue M. Médecin, député-maire de Nice, a attiré particulièrement mon attention sur la situation de son théâtre. Il y a entre les crédits consentis à l'action lyrique et ceux consentis à l'action dramatique une disproportion à laquelle il faudrait remédier.

Ma troisième observation concerne l'association technique pour l'action culturelle, association régie par la loi de 1901 et regroupant en son sein les directeurs de maisons de la culture, les directeurs des centres dramatiques et certains directeurs d'établissements financés directement ou indirectement par l'Etat. Son but, tel qu'il ressort des statuts de cette association, est de favoriser la coordination des activités de ses membres. A cet effet, un crédit de 650.000 francs lui est alloué dans votre budget.

Une question se pose alors à laquelle je souhaite qu'il soit répondu : ou bien il s'agit d'un syndicat à caractère professionnel, à ce titre parfaitement utile, qui, à mon avis, ne mériterait pas un tel effort financier, ou bien il s'agit d'un organisme de distribution de spectacles à des prix pondérés, mais il importe alors que tout le monde puisse en bénéficier, comme d'un service authentiquement public.

Laquelle de ces deux formules a votre agrément : le club ou le service public ?

Je ne vous cacherai pas, monsieur le ministre, que j'avais prévu un amendement amputant ce crédit parce que, d'un calcul fait rapidement, j'avais retenu que, étant donné les subventions consenties à l'association technique pour l'action culturelle, les prix des spectacles pourraient être réduits de 30 p. 100, sauf si cette association supporte des frais généraux trop considérables.

Je crois que le mieux en la matière est de faire de l'A. T. A. C. une maison de verre et je vous demande de communiquer à tous les membres de l'Assemblée le bilan financier détaillé de l'action menée par l'A. T. A. C. au cours de l'année 1967.

En conclusion, monsieur le ministre, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la part de votre budget dans le budget de l'Etat

est malheureusement trop faible. Il conviendrait désormais qu'elle atteigne, au minimum, 1 p. 100.

Vous avez dit à maintes reprises, et encore tout à l'heure à cette tribune, que la V^e République doit faire pour la culture ce que la III^e a fait pour l'enseignement primaire.

Vous avez parfaitement raison et je tiens à vous dire que sur ce chemin je suis prêt à aller avec vous jusqu'au bout, mais permettez-moi de vous rappeler — ce n'est, bien sûr, qu'une indication — que, le 20 mars 1880, Paul Bert, qui avait tenu sur l'enseignement public des propos assez semblables aux vôtres, annonçait le déblocage pour la construction d'écoles d'une somme représentant 500 millions de francs-or.

Il y avait donc là une mise en concordance de la volonté exprimée et de la réalité.

Ma deuxième conclusion concerne les options à prévoir pour le VI^e Plan devant lequel nous sommes déjà placés, même si l'exécution du V^e Plan, hélas ! est en retard et s'il ne nous a pas apporté toutes les satisfactions que nous étions en droit d'attendre de lui.

Il faut prévoir, monsieur le ministre, une progression accélérée du budget des affaires culturelles. Il faut prévoir la mise en place d'un équipement culturel complet, la constitution d'un fonds national de la création, une aide aux associations volontaires et il faut décider du mode de recrutement et du statut des animateurs.

Il y a beaucoup à faire dans le budget que vous gérez, monsieur le ministre. Tout ne peut pas être réalisé immédiatement, mais vous devez obtenir de M. le ministre de l'économie et des finances des moyens budgétaires plus importants que ceux qu'il vous a accordés jusqu'à maintenant. Ce n'est peut-être pas du ressort du ministre des affaires culturelles, en tant que tel, mais c'est sûrement du ressort d'un membre du Gouvernement qui, à ce titre, est responsable de l'ensemble de la politique gouvernementale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Juquin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. Pierre Juquin. Mesdames, messieurs, j'aurais aimé pouvoir féliciter le ministre de la culture et le rapporteur spécial de son budget. Car il y va de la France.

Certes, monsieur le ministre, je ne vous reprocherai ni Chagall à l'Opéra, ni Masson à l'Odéon, ni la future céramique de Léger sur cette partie du front de Seine dont l'enlaidissement trouble nos nuits, ni la reconquête de l'aile du Louvre où un poète découvrirait naguère trente dessins empoussiérés de Fragonard servant à caler une porte sans même avoir été inscrits au catalogue. Je ne vous ferai pas grief d'avoir désigné Auric, Vilar ou Barrault, ni d'avoir lancé l'*Archéonaute*.

Les besoins pressent. Les créateurs et le public combattent. Il mesure leur force à ses dépens, celui qui veut interdire un film, supprimer une émission ou fermer l'Opéra-Comique.

Mais la rareté de vos actes est proportionnée à la faiblesse de vos moyens. Malgré quelques augmentations de crédits, votre budget ne représentera, en 1968, que 0,434 p. 100 des dépenses totales de l'Etat. Sur 100 francs du produit national, le Gouvernement laisse à la France moins de dix centimes pour la culture. Vous avez bien raison, monsieur le ministre, de chiffrer en sous votre portion congrue !

Au vrai, la France n'a pas de ministre de la culture, parce que le Gouvernement, au lieu de dégager les moyens d'une politique culturelle, s'est contenté de choisir l'homme le plus habile pour gérer l'absence de moyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste. — Exclamations sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

Notre siècle est marqué par les progrès de la science et de la technique. C'est un grand siècle de création littéraire et artistique et un siècle d'inventions qui permettent de diffuser la culture à une échelle sans précédent. Mais le bilan de vos efforts, depuis neuf ans, montre partout les plus graves carences.

De 1957 à 1966, le nombre des entrées dans les cinémas a régressé de 411 millions à 233 millions.

M. Hervé Laudrin. Ce n'est pas cela la culture !

M. le président. Monsieur Laudrin, veuillez ne pas interrompre l'orateur.

M. Pierre Juquin. Plusieurs théâtres ont été démolis. Avant-hier encore, le directeur de l'Atelier exprimait, à la télévision, son inquiétude. Seuls ont pu ouvrir quelques théâtres subven-

tionnés par de grandes municipalités ouvrières de banlieue. Et voici qu'auteurs, artistes et réalisateurs s'alarment de voir annuler par l'O. R. T. F. de nombreuses émissions dramatiques et des émissions culturelles dont la réalisation était prévue pour cette année.

Vous aviez promis dans le IV^e Plan la construction de vingt maisons de la culture. Vous n'en avez ouvert que sept. Vous parlez maintenant de douze musées pour 1970. Cela prive de force votre rêve d'en construire cent dans les vingt prochaines années.

Vous n'avez pas encore déterminé l'emplacement du musée du xx^e siècle promis à Paris il y a plus de cinq ans.

Les affairistes sont à l'œuvre, trois groupes capitalistes contrôlent l'édition. Votre gouvernement frappe le livre, le disque, les entrées aux musées et aux théâtres d'une fiscalité plus lourde que dans la plupart des pays développés. Il traite la culture comme une marchandise de luxe.

Les produits américains pénètrent en France. Sur quatre films projetés sur nos écrans, un seul est intégralement français. Sur dix sociétés de distribution cinématographique qui dominent le marché, sept sont d'outre-Atlantique.

Le ministre de l'économie et des finances a autorisé le groupe *Time* à prendre la moitié des actions dans une importante maison d'édition de notre pays.

Aux masses populaires, la culture reste, pour l'essentiel, refusée. Un Français sur deux ne lit jamais de livre. Sur 100 habitants de la région parisienne, 37 ne sont jamais allés au théâtre, 65 n'ont jamais entendu un concert.

50 p. 100 de ces réprouvés invoquent le prix trop élevé des places et la difficulté des transports. Les masses ne peuvent participer à la vie culturelle qui si leurs conditions de travail et de vie sont progressivement améliorées. Allez donc vous cultiver si vous n'avez ni le temps, ni le repos, ni l'argent !

Toutes ces données démontrent qu'une étroite corrélation existe entre le niveau d'instruction et l'accès aux activités culturelles. Les lourdes inégalités devant le musée ou le théâtre reflètent les lourdes inégalités devant l'école et l'université. Cela vaut aussi pour les maisons de la culture. Entre 1961 et 1964 les cadres supérieurs, les membres des professions libérales et les étudiants ont représenté 57 à 67 p. 100 de l'ensemble des adhérents de la maison de la culture du Havre. Neuf mois après sa création, la maison de la culture de Bourges groupait 9,6 p. 100 d'ouvriers et 1,2 p. 100 d'agriculteurs.

Qu'avez-vous fait, qu'a fait votre Gouvernement pour démocratiser vraiment l'éducation nationale, pour lutter contre les spécialisations étroites et prématurées, pour développer l'éducation esthétique à l'école primaire, dans les collèges d'enseignement secondaire et les collèges techniques, pour créer les moyens d'une éducation permanente ? Vous majorez les crédits accordés à la musique, c'est bien, mais vous ne prenez pas le problème à la racine qui est l'éducation.

Nous sommes lucides : cet effort demandera beaucoup de temps mais il constitue le fondement nécessaire. Plus vous négligez de l'entreprendre, plus la situation devient difficile à redresser.

Vous nous proposez, il est vrai, monsieur le ministre et monsieur le rapporteur, un palliatif : le mécénat privé.

Loin de moi l'idée de récuser tous les mécènes, mais quel constat de carence, quelle démission de l'Etat signifie votre proposition ! Vous avez comparé votre projet d'action culturelle à l'œuvre de la III^e République pour l'enseignement primaire. Dois-je vous rappeler que Jules Ferry et les bourgeois de son temps n'ont pas recouru aux banquiers pour construire une école dans chaque commune mais ont conçu le budget de l'Etat en fonction de leur objectif ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Le rapport de la commission des finances pourrait laisser croire que la proposition de mécénat vise seulement la conservation du patrimoine. Il semble aussi récuser le mauvais exemple des Etats-Unis. Mais voici le rapport du conseiller d'Etat Pomey auquel se réfère M. Giscard d'Estaing et qui a un sens tout différent.

Il prévoit que le mécénat concernera la création artistique. Les sociétés industrielles, commerciales, immobilières, financières, etc... « seront de plus en plus les maîtres d'œuvre qui, pour leurs propres besoins, et ceux de leurs personnels, commanderont des travaux d'art ».

Je lis plus loin : « Au surplus, le prestige et donc la publicité des entreprises ne peuvent qu'y gagner, avec tous les profits directs et indirects en résultant. Aussi bien est-ce déjà l'exemple — ce mot est souligné — que donnent les grandes sociétés américaines, lesquelles sont non moins imbuées que les nôtres des

préjugés du libéralisme — traduisons du capitalisme — et de la gestion bénéficiaire ».

M. Pomey conclut : « Il faut surtout se convaincre que l'initiative appartient déjà et appartiendra de plus en plus au secteur privé, notamment aux chefs d'entreprises qui, plus que quiconque, peuvent dès maintenant assurer le renouveau de la création artistique en sachant seulement y voir l'intérêt bien compris des affaires et personnes dont ils ont la charge ».

Vous-même, monsieur le ministre, avez introduit en ces termes la lettre où vous demandiez à M. Pomey de rédiger son rapport : « Je me préoccupe de provoquer en France un véritable mécénat culturel à l'exemple de ce qui existe à l'étranger et en particulier aux Etats-Unis ».

Peut-on donc fonder en France une politique de la culture sur les aléas et les dangers de ce que M. Pomey appelle le « mécénat industriel » ?

« La bourgeoisie, écrivaient Marx et Engels dans le *Manifeste du parti communiste*, a dépouillé de leur auréole toutes les activités qui passaient jusque-là pour vénérables et qu'on considérait avec un saint respect. Le médecin, le juriste, le prêtre, le poète, le savant, elle en a fait des salariés à ses gages ». Elle l'a au moins essayé car c'est l'honneur des maîtres de la culture de lutter et de souffrir pour leur liberté.

A qui ferez-vous croire que Péchiney sera Laurent de Médicis, et la banque d'où provient le Premier ministre, le grand-duc de Weimar ?

Encore que l'on puisse se demander ce que seraient aujourd'hui ces hommes. A leur époque, ils étaient l'Etat. Encore aussi, qu'il ne faille pas embellir le passé : Goethe ne dut-il point fuir en Italie pour échapper aux contraintes que lui imposait le grand-duc, et Mozart ne fut-il point chassé par l'évêque de Salzbourg ?

D'Alembert écrivait : « Mécènes orgueilleux des talents médiocres qui les recherchent et secrets ennemis des talents distingués qui les négligent ».

Les exigences des conseils d'administration, les incertitudes de l'anarchie capitaliste les imbrications cosmopolites des grandes sociétés financières : sont-ce là les garanties que vous offrez à la culture nationale ?

Quant aux avantages fiscaux que vous prévoyez pour les trusts mécénaires, pourquoi ne pas les accorder d'abord aux directeurs, aux producteurs et à d'autres gens de talent qui se dévouent pour animer la culture française ?

La gauche fera une autre politique. Le parti communiste propose qu'un Etat démocratique consacre des efforts considérables à l'éducation nationale. Refondue dans ses moyens, dans ses structures, son contenu et ses méthodes, développée à l'école et hors de l'école, la nouvelle éducation permanente s'unira avec la vie, et dans la vie il y a l'art et toute la culture considérée dans son ampleur moderne.

Le budget devra permettre à l'Etat d'assumer de mieux en mieux sa responsabilité pour la conservation du patrimoine, pour l'aide à la création, pour la diffusion de la culture. Il soutiendra les efforts des collectivités locales, des comités d'entreprise, des mouvements et associations qui contribueront à l'activité culturelle. Il livrera la bataille de la lecture, encouragera toutes les formes d'expression, en mettant à leur disposition les techniques les plus neuves, favorisera les voyages et les échanges. Les structures qu'il suscitera garantiront la liberté des créateurs.

M. Alain Terrenoire. Comme dans les démocraties populaires !

M. Edmond Bricout. Et en Union soviétique !

M. Hervé Laudrin. Ce sera le paradis !

M. Pierre Juquin. La réduction graduelle du temps de travail, une politique sociale à la fois hardie et réaliste contribueront à créer le plus vaste public. Quelle soit de voir et de savoir anime, en effet, le peuple. Le succès de quelques grandes expositions vient de le démontrer.

M. Hervé Laudrin. Qui les a organisées ?

M. Pierre Juquin. A nos yeux, la culture doit s'intégrer au développement de la société. L'architecture et l'urbanisme en sont un exemple. Elle n'est pas un pur loisir, ni un luxe, ni une marchandise, ni parfum pour l'argent des exploités, ni supplément d'âme pour les exploités. Mais une composante essentielle de la société démocratique.

Celui qui est convaincu de cette nécessité sociale et nationale de la culture ne peut que repousser aujourd'hui votre anti-budget de deux sous. Nous proposons pour cette année que l'Assemblée nationale double les crédits des affaires culturelles,

les portant ainsi à presque 1 p. 100 du budget de l'Etat. C'est un minimum lorsque l'on songe seulement aux retards accumulés par rapport au V^e Plan. C'est bien peu, non pas en regard du pacifique Concorde, mais en comparaison des essais de Mururoa ou du sous-marin atomique.

Il y a longtemps que le parti communiste s'est rencontré avec la nation et avec son intelligence. (*Interruptions et rires sur divers bancs.*)

M. Alain Terrenoire. Un peu de modestie !

M. le président. N'interrompez pas l'orateur ! Veuillez conclure votre exposé, monsieur Juquin.

M. Pierre Juquin. C'est qu'il continue la France en s'ouvrant sur l'avenir révolutionnaire qui est encore devant nous, contrairement à ce que vous suggérez dans vos *Antimémoires*, cet avenir où chaque homme, connaissant enfin la raison d'être de la civilisation moderne, pourra dire comme Maïakovski : « Je hais tout ce qui ressemble à la mort, j'adore tout ce qui est la vie. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. Christian Poncelet. Et si je ne le dis pas, je vais en prison !

M. le président. La parole est à M. Palewski. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République.*)

M. Jean-Paul Palewski. Monsieur le ministre d'Etat, vous venez de donner dans votre intervention une définition des affaires culturelles et de la culture en général qui est parfaitement conforme à l'état d'esprit qui vous a toujours animé, et je pense que l'Assemblée nationale peut faire sienne cette définition.

Vous avez en effet indiqué que les affaires culturelles dépassaient grandement le cadre de ce qui était, jadis, le sous-secrétariat d'Etat aux beaux-arts et vous avez montré qu'elles étaient à la fois un point de vue, une coloration, une méthode et une prescience de l'avenir.

Mais, pour en arriver à un tel résultat, encore faut-il que votre ministère d'Etat soit situé dans l'ensemble des divers services publics et qu'il ait, à cet égard, une résonance suffisante.

Or je dois constater que vous éprouvez les plus grandes difficultés à faire prévaloir vos points de vue, mieux encore, à les défendre simplement face aux autres ministères.

Je n'insisterai pas longuement sur les relations que vous entretenez avec plusieurs ministères ou services publics. Permettez-moi, dans le temps très bref qui m'est imparti, de présenter seulement quelques observations à ce sujet.

Tout à l'heure, traitant de vos rapports avec le ministère de l'économie et des finances, M. le président de la commission des finances a très exactement décrit la situation. Il a montré que deux problèmes méritaient d'être évoqués.

Le premier est celui des crédits. Malheureusement, j'ai l'impression que la lutte que vous avez menée pour les faire revaloriser dans des proportions suffisantes n'a pas été couronnée de succès. Vous n'avez pas obtenu la part qui aurait dû vous revenir dans l'ensemble du budget national. A qui la faute ?

Mais ce problème comporte une seconde face : l'utilisation des crédits. Elle suppose à l'intérieur même de votre ministère des réformes précises. M. le président et rapporteur spécial de la commission des finances a bien voulu vous en indiquer quelques-unes et en particulier en ce qui concerne les architectes.

Mais il n'y a pas que cela : un nombre considérable de réformes doivent encore être entreprises, une administration doit être édiflée, un état d'esprit doit être modifié. Je sais que vous êtes parfaitement conscient de toutes ces nécessités, mais il faut maintenant les traduire dans la réalité des faits, de votre ministère d'Etat. Où en sommes-nous à cet égard ?

Laissons de côté le problème des rapports de votre ministère avec les finances et regardons du côté du ministère de l'éducation nationale.

Sur ce point particulier, d'excellentes choses ont été dites. Bien sûr, le ministère des affaires culturelles est le ministère de l'éducation permanente ; il s'adresse au peuple non seulement à partir du moment où l'enfant vient à l'école mais pendant tout le cours de la vie.

Pour dispenser cette éducation permanente, avez-vous obtenu tous les résultats que vous étiez en droit d'espérer de vos contacts avec l'éducation nationale ?

L'enseignement artistique n'existe encore qu'à l'état de projet, à titre d'essai, dans deux lycées parisiens, m'a-t-on dit.

En ce qui concerne l'éducation artistique au stade non plus de l'éducation proprement dite mais du développement de l'individu, qu'existe-t-il ? Bien peu de chose, quelques maisons de

la culture. Je reviendrai sur ce sujet car c'est une grande et belle œuvre, mais encore très incomplète.

Vos relations avec le ministère de l'équipement sont parmi les plus difficiles qui soient, car il s'agit de concilier le respect naturel que nous devons avoir pour le passé avec la vision future de l'avenir.

Sur ce point je me réjouis — et vous me permettrez d'en éprouver un sentiment de satisfaction un peu égoïste — d'avoir réussi, au sein de la commission nationale des secteurs sauvegardés, une conciliation entre le ministère de l'équipement et le vôtre. Je note cependant que, si vous avez établi un service de conservateurs régionaux, ceux-ci n'ont pas encore acquis dans les régions l'influence qui devrait être la leur. Ils ne parviennent pas à établir l'équilibre nécessaire entre une conservation et une intégration dans la vie future et les nécessités indispensables de la vie moderne.

C'est sur ce point que je voudrais largement insister. Je désirerais que les conservateurs régionaux aient non seulement le souci de garder, de préserver, de conserver, mais encore et surtout celui d'intégrer l'art et la culture dans le visage nouveau du pays; je voudrais qu'ils disposent d'autorité auprès des préfets de région et des préfets des départements et qu'ils soient également les maîtres d'œuvre d'un véritable plan culturel régional que j'appelle de mes vœux.

Permettez-moi de vous signaler que la région parisienne, où l'équilibre est le plus difficile à réaliser entre le ministère de l'équipement et celui des affaires culturelles, la nécessité d'un plan régional culturel se fait particulièrement sentir et que nous n'avons pas encore perçu les échos de son élaboration. Est-il admissible que Versailles, la ville de Versailles ne possède pas de secteur sauvegardé défini par un ou plusieurs périmètres à l'intérieur de l'agglomération? Est-il admissible qu'après avoir stigmatisé, comme il convenait, le propriétaire du Désert de Retz, clamé votre légitime courroux, fait modifier la législation sur les monuments historiques, nous en soyons encore à attendre les prémices d'une action positive de sauvegarde, s'il y a encore quelque chose à sauvegarder?

En ce qui concerne vos rapports avec le ministère des affaires sociales, domaine profondément humain, divers orateurs ont déjà parlé à cette tribune des problèmes pour lesquels vous devez obtenir l'accord de M. Jeanneney.

Je souhaite que votre ministère fasse prévaloir des solutions largement humaines en faveur des vrais artistes, des véritables écrivains, des véritables intellectuels, et que vous obteniez que ces créateurs soient particulièrement bien dotés dans l'équipement social du pays, ce qui n'est guère le cas à l'heure présente.

Permettez-moi de revenir maintenant, à propos de vos relations avec le ministère de la jeunesse et des sports, sur le problème des maisons de la culture.

On peut s'interroger sur le fait qu'il existe à la fois des maisons de jeunes et des maisons de la culture et que l'on ait ainsi quelque tendance à séparer les générations. Je me demande s'il ne s'agit pas là des deux faces d'un même problème.

Pour ma part, combien je verrais volontiers une façade des maisons de la culture et des jeunes consacrée, bien sûr, aux œuvres propres à la jeunesse, dont j'exclus ici les sports, et l'autre face consacrée plus spécialement aux problèmes de la culture!

Une liaison est non seulement indispensable entre ministères mais également dans les faits, et je désirerais que l'on songe à des maisons de jeunes et de la culture groupées, car il importe de mêler les générations et de ne pas les laisser isolées les unes des autres.

Bien sûr, les caractères des hommes diffèrent selon qu'ils sont très jeunes ou déjà d'un âge certain. Cependant il y a des vieillards de vingt ans et, au contraire, des hommes restés jeunes bien que l'état civil les place dans le deuxième âge. C'est pourquoi il convient de mêler hardiment les uns aux autres de manière à faire prévaloir une conception à la fois humaine, intelligente et peut-être, oserai-je dire, économique pour les finances de notre pays.

Enfin — et ce sera le mot de la fin — j'évoquerai un problème essentiel auquel, monsieur le ministre d'Etat, vous avez fait allusion.

Certes, la civilisation de demain sera audio-visuelle. Nous savons tous que les objets mécaniques vont nous permettre, grâce à la vue et à l'ouïe, de réaliser mille choses dont nous n'avons même pas aujourd'hui la prescience, l'indication, la notation.

A ce sujet, vous avez l'impérieux besoin de réaliser un accord total avec l'office de radiodiffusion-télévision française. On ne conçoit pas un O. R. T. F. dans lequel vous n'auriez pas constamment votre mot à dire.

D'abord, l'O. R. T. F. est incontestablement un moyen de propagande essentiel et de culture admirable. Il faut en user, et ne pas vouloir réduire tel ou tel programme culturel; ce serait commettre une profonde erreur. A notre époque, pour dispenser la culture aux hommes, il convient de recourir aux moyens audio-visuels.

J'en arrive, par là même, au problème évoqué par le précédent orateur. J'ignore s'il attachait au mécénat industriel dont il a parlé le sens d'une propagande qui peut se faire par l'intermédiaire de l'O. R. T. F. Mais ce que je peux et ce que je veux dire, c'est qu'il ne s'agit pas, dans l'esprit de ceux qui en ont parlé — M. Bonnet et d'autres — d'un mécénat de l'argent. Il s'agit simplement d'orientation des disponibilités.

Nous ne voulons pas d'un art officiel; nous ne voulons pas d'un art de l'Etat en tant qu'Etat; nous voulons la liberté pour chacun. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Et c'est cette liberté que vous pouvez obtenir grâce à l'orientation de ceux qui, sous une forme quelconque, intellectuelle ou matérielle, peuvent disposer de temps, d'intelligence ou d'argent.

M. Pierre Cot. Donnez-leur des moyens techniques!

M. Eugène Claudius-Petit. Nous ne voulons pas la prison!

M. Jean-Paul Palewski. C'est sous cette forme que nous pouvons obtenir un véritable mécénat.

De tout côté, dans notre pays, des hommes et des vocations sont disponibles. Utilisez-les, monsieur le ministre d'Etat. Appelez-les à vous. Je suis convaincu que, par leur diversité même, ils favoriseront le peuple et sa culture. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. Roger Coste. Vous voulez l'art des produits chimiques!

M. le président. La parole est à M. Beauguitte, pour cinq minutes. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. André Beauguitte. Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais appeler tout particulièrement votre attention sur la petite exploitation cinématographique.

Les petits exploitants devraient avoir le droit d'opter pour ou contre l'aide qui a été instituée, de manière que les places puissent, le cas échéant, être dispensées de la taxe additionnelle.

A ceux qui opteraient pour l'aide, je souhaite que le Gouvernement accorde un pourcentage de subvention particulièrement substantiel dans le barème qui doit prochainement être institué par décret. En fait, il serait logique que le taux soit fixé à 80 p. 100 pour la petite exploitation. C'est d'elle que dépend la survie du cinéma dans nos petites villes et dans nos modestes agglomérations.

Mais plus important encore est le problème posé par les modalités d'octroi de ces subventions.

En effet, les subventions sont accordées selon des droits acquis au prorata du volume des recettes des salles. La plupart des salles seront donc contraintes d'attendre deux ou trois ans, avant d'avoir pu « thésauriser » des droits d'aide suffisants pour pouvoir entreprendre des travaux.

Il est donc nécessaire d'adopter des mesures rapides car, nous le savons tous ici, la petite exploitation cinématographique joue un rôle d'action culturelle loin d'être négligeable. Elle a beaucoup de mal à survivre. Les films lui parviennent en fin de carrière; ils sont déjà vieux. Il est d'autant plus nécessaire, pour attirer les spectateurs, de réaliser des aménagements d'accueil du public. La petite exploitation a besoin d'une aide que, monsieur le ministre, j'en suis convaincu, vous n'hésitez pas à lui accorder. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'Union démocratique pour la V^e République.*)

M. le président. La parole est à M. Ribadeau Dumas, pour quatre minutes. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. Roger Ribadeau Dumas. Monsieur le ministre, en ce qui concerne l'industrie du film, après l'excellent rapport de M. Dominati et votre réponse, tout est dit et l'on vient trop tard. C'est pourquoi je vais me borner à deux constatations et à quelques souhaits.

D'abord les constatations. La première est que, une fois de plus, cette année, la totalité des recettes de l'industrie du film sera inférieure à la totalité de ses investissements. Dans ces

conditions, il est absolument impossible de lui demander de se concentrer ni de se rationaliser.

La concentration serait en effet néfaste car plus on tourne de films et plus on a des chances d'y perdre. La production de films est aujourd'hui une partie de poker. On perd ou on gagne.

Voici ma deuxième constatation. Etant donné l'état actuel de l'industrie du film, seules les industries étrangères, qui disposent d'une puissance suffisante pour supporter quelques échecs et pour amortir le coût de leur production par l'exportation sont à présent capables de courir des risques en produisant des films de qualité moyenne.

Voyons maintenant les souhaits.

Le premier d'entre eux, d'ailleurs formulé par tous les orateurs qui se sont succédé avant moi à cette tribune, concerne la réduction de la fiscalité qui pèse sur le cinéma. Il importe que les charges fiscales supportées par cette industrie ne soient pas supérieures à celles que supportent les industries étrangères, notamment anglo-saxonnes.

Le deuxième souhait, c'est qu'une entente s'établisse enfin entre l'industrie du film exploité par le cinéma et l'industrie du film exploité par la télévision.

Ce que veulent au fond les spectateurs, qu'ils soient de télévision ou de cinéma, c'est qu'on leur raconte des histoires. Or, si l'industrie du film venait à disparaître, la télévision serait obligée de la recréer à très grands frais, sans pour autant exploiter sa production dans les salles, comme cela se pratique aujourd'hui.

La télévision doit être au cinéma ce que le livre de poche est à l'édition normale.

Favorable à la conclusion d'accords qui inciteraient l'industrie cinématographique à fournir des films à la télévision après un délai infiniment moins long que le délai actuel, et qui permettraient aux producteurs de cinéma de voir leur production rémunérée par la télévision infiniment mieux qu'aujourd'hui, j'émet le souhait que la direction des spectacles télévisés et celle des spectacles de cinéma soient confiées à un seul ministère, le vôtre.

Je crois, monsieur le ministre, que, si ces souhaits n'étaient pas exaucés dans un délai assez bref, l'industrie du film passerait très rapidement dans des mains étrangères et je souhaite vivement qu'il n'en soit pas ainsi. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Escande, pour sept minutes. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. Louis Escande. Mesdames, messieurs, il n'y a pas si longtemps, le secrétaire d'Etat au tourisme, devant le sixième congrès du tourisme affirmait: « Notre civilisation se jugera à la qualité de ses loisirs ».

La fédération nationale des centres culturels communaux, lors de son congrès de Maçon, en octobre dernier, avait pris le même thème pour sujet. Son président, notre excellent collègue M. Durafour vous invitait ainsi, monsieur le ministre, à opérer une décentralisation plus effective de tout ce que Paris et nos capitales régionales renferment de richesses accumulées au cours des siècles derniers où la culture n'était que l'apanage d'une élite, d'une classe privilégiée pourrait-on dire.

Car aujourd'hui, c'est de culture populaire qu'il est question, de ce bien qui devrait être commun à cinquante millions de Français. En haut lieu, y pense-t-on vraiment comme il conviendrait ?

Est-il utile de préciser que l'épithète « populaire » n'est nullement péjorative dans notre esprit, comme certains auraient voulu le laisser croire en lui substituant l'expression d'éducation permanente ?

Pour nous, le mot « populaire » traduit une universalité aussi bien dans le sens de la participation du plus grand nombre que dans le sens d'une généralisation de la culture à tous les sujets possibles.

Pour nous, la culture s'acquiert partout et c'est un peu après une longue quête qu'on peut prétendre être cultivé. Je dis « prétendre », car en fait la culture n'a pas de limites et, si l'on s'en tient à la définition de notre regretté président Edouard Herriot, elle est encore là quand on a tout oublié.

La culture populaire, celle qui ne doit rien à la mode du jour ou à ce qui fait bien pendant une saison, peut naître partout où s'affine une sensibilité et où se crée une émotion. Elle s'affirme dans le coup d'oeil de l'amateur d'art comme dans celui du sportif, dans l'érudition du lecteur infatigable comme dans la sagesse et la rêverie du promeneur.

Dans ces conditions, parler de maison de la culture peut paraître une hérésie. Les civilisations antiques, qui représentent encore pour nous des sommets de la culture, avaient-elles un temple plus spécialement réservé à la culture ? Je crois que non.

Pourtant chaque art, musique, danse, amour, avait un temple qui lui était spécialement dédié, et de cet ensemble est sorti cette culture incomparable dont les effets sont encore sensibles de notre temps.

Ainsi donc, mettre la culture entre quatre murs, lui endosser un complet sur mesure, n'a de sens que si la Maison est un foyer largement ouvert sur la vie, largement ouvert à tous, et si elle est un moyen de large diffusion. Nos responsables, en s'engageant dans l'édification de ces maisons, l'ont sans doute compris depuis longtemps.

Ce plan, nous avait-on affirmé, devait permettre une plus large diffusion de la culture. En fait, malgré quelques opérations spectaculaires le nombre des réalisations a été fort modeste. Vingt maisons de la culture ont été prévues ; douze seulement ont été retenues.

Il semble maintenant que la réalisation de la totalité du programme sera engagée avec les opérations nouvelles prévues au budget de 1968 : Brest, Angers, Marseille, Pau, Nanterre et Metz. Ainsi votre action, monsieur le ministre, s'est-elle délibérément orientée vers les très grandes villes françaises disposant de troupes théâtrales professionnelles régionales agréées. C'est déjà un progrès.

Mais l'équipement complet du pays en maisons de la culture restera limité pendant de nombreuses années encore. D'ailleurs les subventions d'investissements accordées par l'Etat, chapitre 66-20, n'accusent qu'une augmentation de 2.400.000 francs, passant de 40.600.000 francs en 1967 à 43 millions en 1968.

Compte tenu des besoins, même des plus pressants, cela me paraît bien faible. Qu'est-ce que 40 millions pour l'ensemble de la France et pour quelque chose d'aussi important ?

Notons cependant que sous l'impulsion de votre ministère plusieurs villes de moyenne importance ont mis à l'étude la construction de maisons de la culture et acquis les terrains nécessaires à leur réalisation. Des projets sont techniquement au point. Pour le lancement de ces études, de lourds sacrifices financiers ont été consentis par les collectivités locales.

Cette politique généreuse nécessitait de votre part, monsieur le ministre, d'importants engagements financiers, puisqu'aussi bien une maison de la culture coûte plus de 23 millions.

Mais aujourd'hui ces projets n'ont reçu encore aucune promesse de financement. Devant ces difficultés, votre ministère essaie d'orienter les municipalités vers la réalisation plus modeste de théâtres. Pourquoi avoir fait naître ces espoirs ? Pourquoi ces promesses ? Pourquoi ces errements néfastes ?

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire ce que vous comptez faire et quelle est véritablement la politique du Gouvernement dans ce domaine ?

Nous sommes persuadés de la générosité de votre pensée, mais nous ne sommes pas sûrs que vous ayez les moyens de votre politique.

Une étude plus poussée des possibilités aurait sans doute permis de se rendre compte que l'importance de telle ou telle ville n'est nullement proportionnelle à l'importance de son rayonnement culturel. Certaines villes françaises d'importance très moyenne sont, malgré cela, très riches de traditions et d'histoire. Leurs trésors artistiques ou archéologiques restent néanmoins méconnus du plus grand nombre. Certaines régions de notre pays, à l'écart des grands courants touristiques, méritent de retenir l'attention par leur particularisme curieux.

Ne pensez-vous pas qu'il conviendrait, en dehors des capitales régionales déjà pourvues, de faire le recensement de toutes ces richesses, puis de dresser un véritable plan décennal d'équipement de ces villes avec une loi de programme qui permettrait de créer de véritables centres culturels communaux ?

Ces centres pourraient utiliser l'équipement existant, orienter les efforts et, au besoin, promouvoir une véritable politique de décentralisation sur le milieu rural environnant.

Le centre culturel communal, plus modeste que la maison de la culture, permettrait aussi plus sûrement de donner à chaque département une véritable couverture culturelle.

Sa mission serait à la fois de soutenir l'effort des sociétés culturelles existantes, de provoquer la renaissance d'activités disparues et d'assurer une véritable décentralisation.

L'expansion économique de nos villes de province, leur équipement en industries dépendent pour une bonne part de cette décentralisation.

Malheureusement, de nos donjons provinciaux, nous ne voyons toujours rien venir !

L'exode rural se poursuit au détriment de nos villes de moyenne importance et au profit des grandes villes. Pour bien des raisons, cela peut paraître déraisonnable.

Disons-nous aussi l'impérieuse nécessité de créer dès maintenant un réseau d'animateurs qui provoqueront la renaissance de la culture populaire dans les années à venir ? La culture gardant toujours dans une certaine mesure son parfum de terroir, il m'apparaît difficile de recruter la totalité de ces animateurs sur un plan national.

Je crois inutile de préciser qu'à la formule du « parachutage », il convient dès lors de préférer celle du « greffage » qui consiste à trouver et à former sur place les éléments susceptibles d'animer les mouvements culturels locaux. Il y va du respect de nos traditions et de nos libertés, voire du respect de cette diversité dans la manière de sentir et de s'exprimer qui fait le charme de nos provinces.

Ajouterai-je que, jusqu'à ce jour, l'animation culturelle a constamment été considérée comme le domaine des personnes bénévoles, des « mordus » ? C'est sans doute parce que l'on a confondu les tâches. Car si l'animateur bénévole a toujours eu et aura longtemps encore un rôle d'animation générale, il ne peut être aussi le technicien, le permanent, celui qui met en mouvement toutes les possibilités culturelles dont il dispose dans un secteur déterminé.

Dès que l'on dépasse le stade de la petite association amicale locale, l'animation permanente devient une nécessité. Elle peut s'adresser d'ailleurs à l'ensemble des associations de tout un secteur territorial. La France a un retard considérable dans ce domaine. On y compte environ 3.000 permanents culturels contre 60.000 en Allemagne, par exemple.

Qu'attend-on pour créer les centres de formation qui ont été envisagés à plusieurs reprises ?

Ce problème me paraît primordial. Rien ne sert de bâtir s'il n'est pas possible d'animer au plus vite. J'irai même jusqu'à dire que la première dépense d'une collectivité doit aller à l'animation.

Cette animation culturelle ainsi mise en place doit se rapporter à tous, sans aucune ségrégation selon l'âge, le sexe, la classe sociale ou la tendance philosophique. Elle doit aller sans solution de continuité de l'éducation de base jusqu'à cette sorte d'érudition qui fait l'honnête homme. Elle ne négligera rien et fera largement appel à la confrontation des idées, des styles de vie, même des hommes dans leurs œuvres les plus diverses.

Mais cela est tout un programme et je me garderai d'aller plus avant, connaissant votre haute compétence en la matière.

Quant à nous, nous sommes persuadés d'avoir exprimé ainsi les besoins essentiels de notre pays dans un domaine qui, mieux que tout autre, participe à sa grandeur et à son rayonnement.

C'est ce qui nous incite à vous demander de promouvoir une politique d'équipement systématique, de décentralisation et d'animation, amorce du grand mouvement de culture populaire qui doit s'intégrer harmonieusement dans notre civilisation des loisirs. *(Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Poirier, pour dix minutes.

M. Jean-Marie Poirier. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans les quelques minutes qui me sont imparties, j'évoquerai un thème sur lequel notre rapporteur a pris — et je m'en réjouis — une position déterminée qui recueillera, je ne peux en douter, l'assentiment unanime de notre commission. Il s'agit du problème de Marseille et de Massilia.

La découverte d'un ensemble apparemment considérable de vestiges archéologiques au cœur de Marseille au cours du printemps dernier constitue peut-être une chance exceptionnelle pour l'archéologie française et pour l'amélioration de la connaissance que nous avons de notre passé et de nos lointaines origines. Mais elle est aussi l'occasion d'un drame complexe dont on peut dire que les deux principaux protagonistes sont, d'un côté, le passé d'une civilisation, de l'autre, l'avenir d'une grande métropole moderne.

Vous en connaissez les données. La municipalité de Marseille se préoccupe d'assurer l'expansion de la cité dont elle a la charge. La difficulté vient de sa décision d'entreprendre des opérations de construction sur un terrain vague situé au cœur de la ville, abandonné depuis plus de trente ans, mais recouvrant un mur historique, le mur de Crinas, sur l'authenticité duquel on émettait d'ailleurs certains doutes.

La municipalité s'était mise au travail, ce qui est normal et méritoire. En 1955, elle avait établi un programme et fait édifier trois tours de dix-huit étages et une énorme « barre » haute de dix étages et longue d'une centaine de mètres.

Un deuxième programme, lancé en 1958, avait rencontré de nombreuses difficultés. Il s'agissait d'ouvrir un parking pour 1.800 voitures. L'aide de l'Etat avait été demandée, mais celle-ci avait été refusée, ce qui n'est pas sans précédent. La municipalité avait alors décidé d'aller de l'avant et d'établir un programme d'ensemble coordonnant et associant secteur public et secteur privé.

Je donne ces précisions pour montrer l'extrême complexité du problème qui résulte de l'imbrication de plusieurs promoteurs, publics et privés.

Ce programme a été établi par un grand architecte, celui-là même qui a fait Sarcelles. Il n'est pas inutile de faire le rapprochement. C'est ainsi qu'on a projeté d'installer un grand ensemble de logements et d'équipements publics sur ce terrain vague. Et c'est alors que le drame commence.

Dès les premiers coups de la pelleteuse, on tombe sur des vestiges archéologiques de première importance. Chacun comprend qu'il s'agit d'un ensemble architectural d'une importance exceptionnelle, parmi les plus anciens qui soient actuellement visibles sur le sol français. On se trouve en présence de la fortification grecque élevée aux *iv*^e et *xv*^e siècles avant notre ère, autour de la vieille colonie phocéenne fondée en 600.

Cette découverte nous fournit l'occasion de revoir toutes nos idées sur la taille et le site de l'ancienne Phocée. Nous découvrons en particulier qu'elle est d'un tiers plus vaste que ce que nous pensions. Fait plus frappant encore, nous découvrons une architecture d'une originalité exceptionnelle : c'est le second exemple mondial d'un type de forteresse doté d'un avant mur, le premier étant celui de l'Euryale, la forteresse des tyrans de Syracuse.

Outre cet intérêt archéologique, l'intérêt historique de la découverte est certain dans la révélation de ce Marseille inconnu témoignant d'un épisode remarquable dans l'histoire de l'humanité, celui de la colonisation grecque.

C'est à partir de Marseille, à partir de la nouvelle Phocée, qui a été longtemps « la plus grande ville de France », que le monde hellénistique s'est développé et propagé à travers l'Europe. C'est une civilisation dont on a tout récemment encore trouvé des traces en Allemagne, à Hirschlanden, où une similitude tout à fait frappante avait été relevée entre cet art allemand très particulier et la statuaire primitive grecque.

On peut aussi voir dans l'antique forteresse de Marseille le symbole de la résistance victorieuse d'une civilisation hellénique puis romaine à une certaine forme de barbarie, qu'elle vienne du Nord ou du Sud, puisque Hannibal lui-même avait préféré éviter de l'attaquer.

Notre rapporteur a évoqué tout à l'heure la place des « Trois civilisations » à Mexico. Il est vrai que les Mexicains ont fait un effort considérable pour sauver et magnifier ce site exceptionnel. Pour un pays comme le Mexique, composé de civilisations hétérogènes, et sans cesse en quête de lui-même, l'archéologie, c'est déjà de l'histoire et l'histoire, c'est, dans une certaine mesure, de la politique.

Les « Trois civilisations » de Mexico, ce n'est pas seulement une prouesse archéologique, mais le symbole de la présence au cœur de la cité, donc de la nation, d'une certaine éthique nationale. Nous n'en sommes pas encore là en France. Mais nous pouvons, à l'occasion de l'affaire de Marseille, retrouver à notre réflexion de nouveaux horizons sur notre propre origine et notre nature culturelle.

Ce que nous avons été, et donc ce que nous pouvons devenir en tant que peuple, ce n'est pas seulement l'histoire que l'on trouve dans les manuels, celle des batailles des dynasties et des révolutions, celle qui concerne les siècles les plus proches de nous, qui nous l'apprend. C'est aussi l'immense et encore si souvent mystérieux domaine souterrain que l'archéologie nous révèle au fur et à mesure de ses progrès et au hasard de l'invention.

Pouvons-nous laisser perdre l'exceptionnelle chance de Marseille ? Bien évidemment non.

Je tiens à vous remercier, monsieur le ministre, d'avoir donné si résolument, en août et en octobre, le coup d'arrêt à la menace. Je veux remercier aussi les services archéologiques pour l'intelligence avec laquelle les fouilles ont été menées, puisque au lieu de se concentrer sur un point précis on a délimité soigneusement le périmètre utile.

Je veux vous dire notre inquiétude et notre passion dans ce domaine. Il faut aller plus loin, travailler et tenir jusqu'au bout et cela implique essentiellement le maintien des vestiges *in situ*.

D'abord, pour une raison d'ordre technique. On ne transporte pas sans risquer de les endommager des vestiges d'une telle

importance. En outre transporter ces fragments dans un autre lieu, c'est risquer de leur faire perdre une partie de leur signification, c'est perdre le dessin et l'intelligibilité du plan de l'ensemble.

Ensuite, parce que, même mutilés, ces vestiges n'ont de sens qu'à leur place originelle. « Toute œuvre survivante est amputée, et d'abord de son temps », écrivait André Malraux.

Ce serait une sorte d'imposture que de réinstaller ces murailles dans des sites savamment et agréablement choisis.

Ce qui ne manquerait pas de devenir une sorte de musée Grévin de l'archéologie, comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, à propos de certains excès de zèle du néo-réalisme archéologique tel qu'on a pu le pratiquer en Allemagne. C'est dans Massilia que Massilia doit rester.

Enfin, dernier argument, sans doute simpliste, mais à mon avis profond et déterminant : il y a des lieux privilégiés, et ils sont irremplaçables. L'histoire et le temps nous échappent, mais le lieu reste. Certains lieux — même s'il n'y subsiste rien, même si la suite des générations les a recouverts de ses apports successifs au point de mutiler ou de travestir leur visage — certains lieux ont des vertus propres : ce sont des hauts lieux, des sanctuaires. Ainsi les pèlerins retrouvent-ils à Bethléem, par delà les monuments et les décors entassés par les sectes au cours des âges, la simplicité du lieu biblique. Il y a des lieux pour les miracles, pour les apparitions, pour les hauts faits ou les grands moments de l'histoire — sans parler de ceux où souffle l'esprit. Ne serait-ce pas le cas pour Massilia ? Transporter un site historique unique dans un autre lieu serait un sacrilège.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de nous rassurer. Vous nous le devez. Depuis plus d'un siècle un effort considérable a été fait par la France en matière d'archéologie, dans le bassin méditerranéen, dans le Proche-Orient et en Afrique du Nord, à Athènes, à Rome. Partout la France est présente par son archéologie.

Notre rapporteur rappelait, il y a quelques instants, que les crédits destinés aux monuments historiques et aux recherches archéologiques avaient quadruplé. Tout ce que vous avez déjà fait vous oblige à tenir bon dans cette affaire.

Certes, l'effort à faire est considérable. On a chiffré à 43 millions de francs la perte nette que représenterait pour la ville de Marseille l'abandon de ses projets immobiliers, c'est-à-dire deux fois le montant des crédits alloués cette année à l'entretien des monuments historiques. Un hebdomadaire a parlé d'un solde global négatif de l'opération de 25 milliards ! C'est dire l'importance exceptionnelle de l'effort qui, en tout état de cause, devra être fait, quelle que soit la solution adoptée.

Vous ne pouvez pas ne pas le faire. Vous devez obtenir pour cela l'accord et le soutien de plusieurs ministères, en particulier des ministères de l'équipement et des finances. L'opinion publique française, telle qu'elle se reflète dans les journaux et telle qu'elle s'exprime par les savants, les archéologues et la majorité des membres de cette Assemblée, vous soutient dans cette lutte.

Car il ne s'agit pas seulement d'accroître nos connaissances archéologiques, mais de retrouver un peu d'une partie perdue de nous-mêmes. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Claudius-Petit, pour une minute. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. Eugène Claudius-Petit. Monsieur le ministre, lorsqu'un train express arrive en gare, on annonce aux voyageurs : « Une minute d'arrêt ! »

La minute qui m'est impartie démontre la stupidité de notre réglementation en matière de discussion budgétaire.

C'est pourquoi je commencerai par dire que ce n'est pas en une minute, hélas ! que je pourrais traiter de la culture, de l'enseignement, de l'architecture, ni de ce qu'ont de suranné les structures administratives des architectes en chef des monuments historiques, des palais nationaux et des bâtiments civils — cela a d'ailleurs été dit par le rapporteur spécial, M. Giscard d'Estaing — ni de la pauvreté de l'enseignement des arts graphiques, de la tragique absence ou de la discrète présence du dessin, de la musique, de l'architecture, de la beauté, dans notre enseignement, depuis la maternelle jusqu'à l'université.

Rien que pour évoquer ces problèmes, il faudrait que le temps qui m'est imparti fût plus long. Je ne pourrais même pas vous dire, en si peu de temps, le bien que je pense de votre action, ni formuler les remarques qu'appelle l'insuffisance des moyens qui vous sont accordés.

Ce préambule ayant presque épuisé mon temps de parole (*Sourires*), je limiterai mon propos à l'évocation de deux problèmes.

Tout d'abord, monsieur le ministre, je vous emprunte cette phrase qui est magnifique et qui devrait être notre raison de vivre : « On n'imagine pas Périclès dans des meubles égyptiens ». Comme vous avez raison !

Mais, à Versailles, l'école d'architecture s'installe dans un faux style Louis XIII, ajouté à des casernes de style Louis XIV, alors que le château lui-même est là pour nous montrer ce que Louis XIV, avec l'amour filial qu'il portait à son père, a fait autour de la petite maison des champs.

Autrement dit, c'est précisément là où il est démontré que seul ce qui est contemporain est vrai, que l'on va former des générations d'architectes, dans une architecture dite d'« accompagnement », qui est une démission de notre temps !

Quand je rentre chez moi par la rue François-Miron, je vois deux maisons qui sont en quelque sorte un appel à notre conscience. Ces deux maisons de bois du XV^e siècle sont situées au cœur d'un quartier datant des XVII^e et XVIII^e siècles.

Que nous disent-elles, ces deux maisons, qui ont d'ailleurs été restaurées avec un luxe et un soin peut-être un peu trop achevés ? Qu'après ces maisons et auprès d'elles, que les incendies ou les effondrements ont épargnées, les hommes du XVII^e siècle, comme ceux du XVIII^e, n'ont pas hésité une seconde à être de leur temps et à accompagner l'architecture d'autrefois de ce qu'ils portaient de meilleur en eux-mêmes.

Cela nous a donné le Marais, que vous êtes en train de sauver en partie, grâce à de longs et patients efforts.

Mais il y a des « trous » dans le Marais, entre les maisons, et l'on y construit généralement, sous la conduite des architectes des bâtiments civils et des palais nationaux, du faux style Louis XIII. On a même ajouté une aile — qui n'avait jamais existé — à l'admirable petit Hôtel de Sens, parce que l'architecte l'avait prévue et que, du fait de l'absence de crédits, à l'époque, elle n'avait pu être édifiée. Pourquoi ne construirait-on pas les tours de Notre-Dame, puisqu'elles étaient, elles aussi, prévues dans les plans de l'architecte ? (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Monsieur le ministre, l'architecture d'accompagnement, c'est l'architecture contemporaine. Elle peut fort bien retrouver l'ordonnance et le rythme nécessaires pour affirmer, avec toute sa force et toute sa actualité, à côté des bâtiments anciens et pour mieux mettre ceux-ci en valeur, que nous sommes fiers de notre temps.

Or, monsieur le ministre, nos générations ne croient pas en leur temps, et je le déplore profondément ; elles ont toujours les yeux tournés vers le passé, même lorsqu'elles croient aller vers l'avenir.

Moi non plus, je n'imagine pas Périclès dans des meubles égyptiens. Mais je souffre, précisément, de notre incapacité à mettre dans nos immeubles modernes autre chose que les reliquats des antiquaires.

Dans la seconde partie de mon propos, je ferai appel à vos sentiments d'équité, monsieur le ministre.

Rassurez-vous, monsieur le président, je serai bref. Je vous remercie d'ailleurs de votre tolérance, qui corrige singulièrement ce que je disais il y a quelques instants de notre règlement.

M. le président. Ne me compromettez pas, monsieur Claudius-Petit, je vous en prie ! (*Sourires.*)

M. Eugène Claudius-Petit. Monsieur le ministre, dans une excellente plaquette qui définit ce que sont les maisons de la culture, et qui est d'ailleurs remarquablement imprimée — cela fait plaisir de toucher du beau papier, de voir une belle typographie, cela aussi c'est de la culture, et les signes par lesquels nous communiquons doivent être beaux — dans cette plaquette, dis-je, j'ai relevé deux phrases.

Voici la première :

« La maison de la culture doit être ouverte à tous. On ne saurait substituer à l'exigence d'assurer des activités accessibles financièrement à l'ensemble des couches sociales un souci de rentabilité à tout prix. »

Et, un peu plus loin :

« Lorsque l'accord s'avère complet, entre les villes concernées et l'Etat, sur les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir, le ministère des affaires culturelles couvre par une subvention de 50 p. 100 le déficit d'exploitation prévu, comme il couvre à parité — donc à 50 p. 100 — « avec la ville le coût réel de la construction et de son équipement. »

Monsieur le ministre, tout a été dit sur l'absence de contacts entre la culture et le monde ouvrier. Cette absence est plus sensible dans les villes que l'on appelle « ouvrières », parce que la plus grande partie de leur population est constituée de travailleurs, qu'ils soient de la métallurgie, de la mine ou du textile.

Or les contacts sont difficiles, et il ne suffit pas de dénoncer le caractère bourgeois de la culture, ce dont nous souffrons tous, comme il ne suffit pas de déplorer l'absence de contacts suffisants avec les comités d'établissement.

M. Pierre Juquin. Nous en avons l'expérience dans les collectivités communistes !

M. Eugène Claudius-Petit. Je le sais.

M. le président. Monsieur Juquin, je vous en prie, n'interrompez pas.

Monsieur Claudius-Petit, veuillez conclure.

M. Eugène Claudius-Petit. Certes, il faut dénoncer ce caractère bourgeois de la culture, mais il faut en même temps essayer de mettre la culture à la portée du monde ouvrier.

Or il n'est pas raisonnable que l'Etat dise partout et toujours, de la même manière, que la charge des maisons de la culture doit être répartie également entre l'Etat et les collectivités locales.

Il y a les villes riches et il y a les villes pauvres ; il en est où, précisément, il faudrait consentir un effort plus grand afin de rendre la culture accessible à tous.

Je vous prie, monsieur le ministre, de bien vouloir demander à tous vos collègues du Gouvernement de considérer cet aspect du problème.

Car il n'est pas vrai que l'on a rempli son devoir d'équité lorsqu'on a donné aux pauvres autant qu'aux riches. Si l'on veut être juste, il faut donner beaucoup moins aux riches et davantage aux pauvres. C'est ainsi que vous rendrez la culture accessible à tous.

Je suis, monsieur le ministre, obligé de limiter mon propos à ces quelques observations.

Encore une fois, je remercie M. le président de sa bienveillance. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. Mes chers collègues, à ce point du débat, le temps de parole imparti aux orateurs qu'il nous reste à entendre est d'une demi-heure environ.

Si l'Assemblée en était d'accord, nous pourrions peut-être prolonger la présente séance avec quelque chance de la lever vers treize heures ou treize heures quinze, à condition, bien entendu, que le Gouvernement n'y voie pas d'inconvénient.

M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. J'en serais d'accord, monsieur le président.

M. le président. Le Gouvernement en serait d'accord.

Je pense que l'Assemblée, elle aussi, n'y fait pas d'objection ? (Assentiment.)

Nous allons donc poursuivre nos travaux et essayer de terminer l'examen de cette partie de la loi de finances.

La parole est à M. Triboulet, pour huit minutes.

M. Raymond Triboulet. Monsieur le président, monsieur le ministre, j'apprends que je dispose de huit minutes. Je croyais n'en avoir que quatre, mais enfin je n'abuserai pas de cette générosité nouvelle. (Sourires.)

Si je me suis plié à cette procédure qui, comme le disait très bien Claudius-Petit, n'était pas habituelle dans les débats parlementaires que nous avons connus, lui et moi, pendant de longues années, c'est parce que j'ai pour vous, cher ministre, beaucoup d'admiration et d'amitié et, en même temps, parce que j'avais beaucoup de choses à vous dire. Mais puisqu'il le faut, je me limiterai à ceci.

Vous êtes à coup sûr, dans les ministères des républiques, une personnalité qu'il est difficile de qualifier, mais peut-être peut-on dire que vous êtes une personnalité hors série et, de ce fait, de très grandes responsabilités pèsent sur vos épaules car, bien entendu, ces responsabilités dépassent très largement vos strictes attributions ministérielles.

Est-ce qu'il ne conviendrait pas que vous ayez, du même coup, de très grandes ambitions et qui aillent bien au-delà, précisément, de ces attributions ministérielles ? Je le crois, et

le problème qu'a évoqué Jean-Paul Palewski à la tribune est le véritable problème. C'est le problème de vos rapports avec les autres administrations, et je n'évoquerai que deux domaines où il semble que vos ambitions doivent s'affirmer.

C'est d'abord celui de l'O. R. T. F.

Tout à l'heure, M. Dominati, dans son rapport, a suggéré qu'un ministre devrait avoir la tutelle des différentes activités culturelles. Or, pour la diffusion de la culture, l'O. R. T. F. n'est-il pas l'instrument majeur ?

Alors, vous nous avez décrit, monsieur le ministre d'Etat, en termes magnifiques, le conflit entre l'instinct, la pensée et la beauté. Eh bien, je peux dire que l'O. R. T. F. est vraiment le champ clos de cette lutte entre l'instinct et la pensée. Or vous n'y êtes pas présent, ou si peu, monsieur le ministre d'Etat.

Voici que la chaîne France-Culture de la radiodiffusion nationale s'est vu supprimer la moitié de ses heures d'émission. Cependant, le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, n'a pas, je le crains, été consulté et l'opinion, bien entendu, le tiendra pour responsable.

Vous êtes, certes, représenté au comité des programmes, mais ce comité des programmes remplace les cinq comités de programmes spécialisés qui maintenaient précisément la culture et la musique sur nos ondes nationales car les émissions musicales de France-Culture sont supprimées également et les émissions de France-Musique, que tous les mélomanes apprécient, sont également menacées. Faut-il donc, sous prétexte de permettre à la radiodiffusion nationale d'être entendue et à la télévision d'être regardée au maximum, selon les sondages d'opinion à la mode, que l'O. R. T. F. se contente de laisser le ronron des musiques yé-yé — c'est là que l'instinct intervient — accaparer les ondes nationales ? Cela ne me paraît pas possible.

Je suis sûr, cher ministre, que vous saurez réagir.

Le second domaine — vous voyez que je serai bref — est celui de l'urbanisme. Il s'agit de défendre le patrimoine national. Vous l'avez dit, dans la crise de civilisation que nous traversons, chacun se retourne vers son passé. Sauver le patrimoine national, mais c'est par l'urbanisme que nous le sauverons.

Faire un inventaire national des monuments, c'est très bien ; intervenir pour les musées, soit, mais il y a la vie.

En ce moment, la vie urbaine explose. Si l'explosion démographique, l'explosion de population qui tient à la concentration, peu à peu, dans les grandes villes, de la population française, ne s'accompagne pas d'un urbanisme qui respecte les valeurs culturelles, alors tout est à craindre.

J'ai eu l'occasion de le dire comme rapporteur de la loi foncière, l'urbanisme français ne s'exerce pas à l'heure actuelle ou ne s'exerce que dans de très rares cas.

Vous n'intervenez que dans des conférences inter-services, à l'occasion des plans d'urbanisme, et cependant vous devriez être le premier à intervenir, celui qui fixe quelle est l'âme ancienne d'une ville qu'il faut sauver. Et, c'est seulement après que vous auriez fixé quel est le quartier, quels sont les monuments à sauvegarder, fixé cette réserve préalable, que l'urbanisme, ensuite, pourrait s'exercer et définir les quartiers où la ville nouvelle doit se construire.

Alors je vous ai proposé, dans des articles du journal *Le Figaro*, qui parurent en 1966, de commencer à établir dans chaque département la place forte de l'urbanisme. Il faut que les commissions des sites, par exemple, soient renouvelées. Je sais que c'est votre intention. Cela est urgent. Mais il faut faire une grande commission dans chaque département, qui à la fois s'occupe des sites, à la fois s'occupe de l'urbanisme.

Il faut que dans ces commissions vous diminuez le nombre des fonctionnaires et que vous mettiez un certain nombre de gens qui aiment leur région, qui la connaissent, des artistes, des intellectuels qui ne soient pas en minorité ridicule, comme c'est le cas à l'heure actuelle dans la commission des sites, mais qui puissent, au contraire, intervenir et se faire entendre.

Voilà l'implantation qu'il faut faire et qui est urgente.

Et j'en terminerai, cher André Malraux, en vous disant : sauvez Paris ! Sauvez Paris qui souffre cruellement, à l'heure actuelle, de l'absence de tout urbanisme. Car une ville, pour l'étranger qui la découvre, c'est d'abord un paysage, c'est un visage. Et Rome, bien entendu, c'est d'abord la vue des terrasses des sept collines qui l'environnent, par exemple celle du Pincio. Et l'on y mesure tout de suite la monstruosité que fut le monument Victor-Emmanuel. Mais on voit que, pour le reste, les Romains ont maintenu et leurs toits et leurs clochers.

Or Paris, à une échelle beaucoup plus vaste, c'est cette ville admirable qui s'étend le long de la Seine et qu'on aperçoit de toutes les collines qui nous environnent. Or la vue

de la terrasse de Saint-Cloud, ou de celle de Bellevue, ou des hauteurs de Fontenay-aux-Roses, ou de Ménilmontant, Belleville, ou de Montmartre, cette vue de Paris, qu'en pensez-vous à l'heure actuelle ? Et comment, à cette vue, ne pas comprendre qu'un immense rideau comme celui de Maine-Montparnasse méritait d'être porté à 4 ou 5 kilomètres plus au sud, sur le flanc des collines qui entourent Paris, de façon que des hauteurs on puisse apercevoir les clochers vénérables, précisément tout ce qui est le signe de la culture parisienne et qui doit émerger du paysage. (Très bien ! très bien !)

Et comment ne pas comprendre que l'immeuble que vous laissez construire le long de la Seine, actuellement, dans le 15^e arrondissement, près du quai de Javel, défigure toute la vue que l'on voit des coteaux ouest de Paris, puisqu'il offusque même les tours de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle : ces chefs-d'œuvre masqués par cette espèce d'immeuble sans aucune grâce !

Voilà ce que je voulais vous dire, parce que, bien entendu, vous n'avez pas les pouvoirs administratifs d'intervenir avec force dans ce domaine.

Mais vous, André Malraux, votre personnalité est assez vaste pour que votre avis soit irrésistible.

Alors, ne permettez pas que demain, éventuellement, nos fils, regardant les horreurs que l'on aura implantées dans le paysage admirable de Paris, viennent dire : « Comment ? C'est ça le Paris d'André Malraux ? »

Non ! Je suis sûr que vous saurez prendre les décisions nécessaires. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Fernand Grenier, pour cinq minutes. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Fernand Grenier. Monsieur le ministre, vous faites un certain effort en matière de maisons de la culture, de musées, de théâtres, d'expositions, de musique, d'architecture. Mon collègue et ami Pierre Juquin a d'ailleurs dit ce que nous pensions de l'insuffisance de cet effort.

Mais vous n'avez pas de politique du cinéma, pas plus que le Gouvernement dont vous faites partie. La preuve en est que, dans votre exposé du 12 octobre dernier, devant la commission des affaires culturelles, vous n'avez fait, à aucun moment, allusion aux problèmes du cinéma.

Or ces problèmes existent, de plus en plus dramatiques : diminution continue du nombre des spectateurs, du nombre des films purement français, du nombre des salles de projection, des studios en activité ; augmentation désastreuse du nombre des réalisateurs sans travail, des techniciens et des ouvriers en chômage, des producteurs indépendants guettés par la faillite.

Face à cette situation alarmante, ni vous ni le Gouvernement ne faites preuve du moindre effort d'imagination. Vous n'avez plus aucune ambition pour un art et pour une industrie qui sont cependant nés en France. Vous partagez les vues pessimistes de ceux qui, dans certains milieux cinématographiques, envisagent de limiter le cinéma français, d'une part, à un nombre réduit de films à grand spectacle et à gros budget, bons pour un public commercial, avec tout ce que ce mot contient de péjoratif dans votre esprit, et, d'autre part, à un cinéma dit d'auteur, pour un public cultivé, pour une élite.

Avec une perspective aussi étroite, évidemment, il est inutile d'agir. Mais en n'agissant pas, vous accentuez encore un marasme qui s'accroît d'année en année. Faute d'une politique cohérente et dynamique, vous prenez place, vous, ministre des affaires culturelles et votre majorité, parmi les liquidateurs du cinéma français.

Examinons les problèmes de la production et de la distribution. Il y a, d'un côté un système aberrant de financement avec des charges prohibitives de crédit, de l'autre une concentration des entreprises avec la pénétration massive de capitaux américains dans les sociétés de distribution qui jouent de plus en plus le rôle de banquier. Ces sociétés sont au nombre de dix, dont sept américaines, qui dominent le marché avec tout ce que cela signifie de combinaisons, de contraintes, d'exigences, d'atteintes portées à la liberté de création, notamment avec l'autocensure pratiquée par les scénaristes et les réalisateurs, soucieux de ne pas mécontenter le tout puissant distributeur-producteur-banquier.

Ce sont ces sociétés qui emploient la technique commerciale dite de « la locomotive », c'est-à-dire la location d'un film français à succès avec l'obligation de louer les huit ou dix films américains qui l'accompagnent.

C'est donc l'assainissement de cette situation anormale dans les domaines de la production et de la distribution qui appelle, à notre avis, les premières mesures. Comment ?

Pour mettre fin aux combinaisons coûteuses, au malaisé financier que suscite la réalisation d'un film, nous avons préconisé depuis longtemps la création d'une sorte de banque nationale du cinéma, c'est-à-dire d'un organisme financier spécialisé, géré par la profession, bénéficiant d'une dotation de l'Etat et placé sous son contrôle, et qui consentirait des prêts à des taux normaux.

Pourquoi votre Gouvernement ne fait-il pas pour le cinéma ce qu'il consent si largement aux puissants betteraviers français et aux profiteurs de la force de frappe, y compris le milliardaire Marcel Dassault ?

Car il faut préciser qu'il n'y a aucune subvention de l'Etat en faveur du cinéma. Le fonds d'aide au cinéma dont on parle si souvent est alimenté essentiellement par les spectateurs eux-mêmes, avec la taxe parafiscale acquittée à l'entrée des salles. A propos de ce fonds, nous demandons que soient reconsidérées les conditions d'attribution de l'aide et que soit, en particulier, appliqué avec rigueur l'article 13 du décret du 30 décembre 1959, qui donne la définition du film réellement français. Nous voulons aussi que soit mise en œuvre une politique d'encouragement aux œuvres de qualité, de facture et de style vraiment nationales.

Nous ne sommes pas non plus opposés au relèvement du prix des films loués par l'O. R. T. F., prix souvent dérisoire, eu égard à certaines émissions sans éclat pour lesquelles on ne lésine pas. Toujours dans le domaine de la nécessaire collaboration du cinéma et de la télévision, nous vous demandons de promouvoir, avec le ministre de tutelle de l'O. R. T. F., une politique du court métrage indispensable à la formation des jeunes réalisateurs.

En ce qui concerne la distribution des films, encore artisanale et archaïque, il serait temps que le Gouvernement envisage avec la profession la création d'une messagerie de distribution en s'inspirant des suggestions intéressantes du projet Holleaux.

Venons au problème de l'exploitation. Je ne parlerai que pour mémoire de la nécessité de réduire le poids d'une fiscalité toujours écrasante malgré les quelques allègements intervenus. Nous en avons débattu chaque année et il est inutile de se répéter. Je veux seulement rappeler qu'entre 1948 et 1958, la loi d'aide au cinéma avait permis la modernisation des grandes salles. En 1959, vous avez supprimé l'aide à l'exploitation, au moment même où les moyennes et petites salles allaient en bénéficier. Vous les en avez privées pendant sept ans. Elle est rétablie depuis cette année, mais dans des conditions telles qu'on ne peut espérer une modernisation complète et, surtout, rapide des salles de quartier.

C'est pourquoi, le 13 octobre dernier, au cours de la discussion générale du projet de loi de finances, j'ai fait des propositions pratiques que je ne puis rappeler faute de temps. Etes-vous décidé à les appliquer ?

Quant aux studios, la doctrine gouvernementale est-elle de les liquider ? C'est là une question nécessaire, puisque l'Etat a donné le mauvais exemple en liquidant les studios qui étaient sous son contrôle par l'intermédiaire de l'Union générale du cinéma.

Outre les problèmes de la production, de la distribution et de l'exploitation, il y a celui que pose l'échéance prochaine du Marché commun. Il faut considérer que le cinéma n'est pas une marchandise comme les autres, qu'il représente un des aspects de notre patrimoine culturel, et qu'il serait sage de surseoir aux directives du traité de Rome qui risqueraient de faire disparaître les cinémas nationaux, dont le nôtre.

Reste une dernière question que j'évoquerai très brièvement, c'est celle du public. Nous sommes profondément persuadés que le cinéma peut retrouver une partie des spectateurs qu'il a perdus. L'éducation des nouvelles générations devrait se faire dès l'école. L'enseignement du cinéma comme art classique des temps modernes nous apparaît aussi nécessaire que celui de la littérature et d'autres disciplines artistiques.

Le fait que votre budget ne contient pas le moindre crédit pour soutenir l'action des ciné-clubs, les initiatives de certains comités d'entreprise et pour organiser des stages d'animateurs, montre bien que le cinéma ne compte guère parmi vos préoccupations.

Voici une autre question : la cinémathèque française qui, avec peu de moyens, a beaucoup réalisé, ne devrait-elle pas devenir un véritable conservatoire national du cinéma avec des filiales dans les grandes villes de province ? C'est tout cela que nous appelons la formation et l'éducation du public.

En votre qualité de ministre des affaires culturelles, vous en parlez une fois par an, lors de la discussion de votre budget et, nous semble-t-il, votre activité, dans ce domaine, ne va pas plus loin.

Ma dernière observation portera sur l'avenir de l'Institut des hautes études cinématographiques qui a été expulsé de ses locaux à la suite de l'expropriation exigée par les travaux entrepris à la porte des Ternes.

Où ira-t-il ? C'est une école excellente mais qui doit être réformée dans sa conception et son enseignement, ne serait-ce qu'en harmonisant son fonctionnement avec celui du lycée technique de la photo et du cinéma.

J'en arrive à ma conclusion : la situation du cinéma, art essentiellement populaire, est le reflet de la situation générale. Le cinéma français a connu deux périodes de grand développement : au moment du Front populaire et au lendemain de la Libération, c'est-à-dire à deux époques de progrès démocratique.

C'est pourquoi notre lutte pour la défense et le développement du cinéma français est partie intégrante de notre combat actuel pour une démocratie véritable. Il faut donner au cinéma les moyens d'aborder avec originalité et audace des sujets variés, à la mesure de notre temps, et propres à lui assurer son public et son avenir.

Le groupe communiste considère que le cinéma français, art national qui a donné tant d'œuvres de qualité à l'humanité, ne doit pas périr. Il continuera à agir dans cette voie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Caillaud, pour dix minutes. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. Paul Caillaud. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, voici donc qu'à ce point du marathon budgétaire nous accédons aujourd'hui au domaine des affaires culturelles, et au dernier, ou presque, des fascicules budgétaires qui nous sont proposés, mais non le moindre puisque notre rapporteur lui-même, peu suspect de mépris pour les questions financières et économiques, a pu écrire dans l'introduction de son rapport : « On constate, à la réflexion, que la France n'a existé que par sa culture. »

Mes chers collègues, comme nous sommes tous ici apparemment très familiers avec tous les jargons à travers desquels s'expriment actuellement les techniques, l'économie, les finances ou l'informatique, et que je suis rassuré en outre par la caution de M. Giscard d'Estaing, je me sens autorisé à recourir, moi aussi, à ce qui n'est plus guère qu'un jargon et à reprendre à mon compte le *paucis majora canamus*; et « que le jargon y arrive si le Français n'y peut aller ! ».

Votre charge, monsieur le ministre d'Etat, est d'assurer aux Français ce qui fait l'homme plus homme, et de les mettre en familiarité avec les acquis du passé et les créations du présent qui seront le butin de l'avenir. Cela signifie : diffusion de la culture, conservation du patrimoine, formation de ceux qui auront à le maintenir, soutien à la création.

Je ne m'attarderai pas sur tous ces objectifs ou sur toutes ces missions, mais je présenterai quelques remarques relatives aux possibilités d'action des villes moyennes pour la formation musicale et à la diffusion de la culture.

Sur ces deux points — et je vous prie de m'excuser de recourir à un nouveau jargon sans doute peu familier à cette Assemblée, le jargon de l'École — je dirai qu'il y a la thèse et l'hypothèse. La thèse c'est le domaine serein des principes que vous avez si brillamment définis en maintes circonstances. L'hypothèse, c'est le domaine des réalités contingentes, ce qui est en dessous de la thèse et qui tend vers elle certes, mais avec les moyens du bord, si j'ose m'exprimer ainsi, domaine où toute action est grevée de tabous, cuirassée, bardée, bridée d'habitudes ancestrales, où se mêlent le meilleur et le pire ou le moins bon, dominé qu'il est aussi par des contraintes financières.

Ce domaine est celui dans lequel évoluent beaucoup d'entre nous, et particulièrement les habitants de nos villes moyennes, qui ont le désir, à qui la foi ne manque pas, mais qui souvent perdent l'espérance.

Je vois bien la thèse : orchestre de Paris, orchestres régionaux, action culturelle musicale, aide à l'art lyrique d'une part ; maisons de la culture, d'autre part. Je vois aussi ce qui a été réalisé et qui est déjà grandiose : résultats plus que prometteurs d'une politique musicale, disons-le, toute neuve et à laquelle Jacques Longchamp rendait justice dans un récent article d'un quotidien du soir, et puis, Bourges que je citerai seule, non pas pour lui décerner un prix d'excellence, mais parce qu'elle représente le prototype des maisons de la culture et un modèle d'harmonieuse synthèse de deux exigences, l'une comptable pour les élus, l'autre artistique pour les amateurs. Cette réussite suppose beaucoup d'habileté peut-être, mais surtout beaucoup d'intelligence et d'humilité de part et d'autre.

Je ne m'indigne pas qu'il y ait à côté de ces phares, encore trop de zones obscures. Tout ne peut pas être fait en même temps. Mais je me pose quelques questions à moi-même en restant toujours au niveau que je connais bien, celui des villes intermédiaires.

Sur le plan musical, je me demande qui apprendra le B A BA de la musique aux futurs musiciens professionnels des grands orchestres ou aux futurs amateurs de qualité dont la présence restera si nécessaire dans ces villes ?

Vous me direz, monsieur le ministre : cela n'est point à mon rôle, voyez mon collègue de l'éducation nationale.

Parce que je reconnais bien volontiers tout ce qui a été réalisé en matière scolaire, je me permettrai de dire que pour l'enseignement de la musique, l'éducation nationale n'est pas dans le ton, j'allais dire « dans le coup ».

Il faudrait ici reprendre presque tous les termes d'une brillante intervention de notre collègue, Mme de la Chevrière, que seuls ont pu entendre les « jusqu'au-boutistes » du récent débat sur l'éducation nationale, ou le discours prononcé par notre collègue M. Peronnet au mois de mai dernier.

Mais, sur le thème indiqué par ces deux orateurs, M. Peyrefitte ne s'est pas livré, sauf erreur de ma part, à de longues et brillantes variations. Pourtant, il existe encore des villes où survit et où fleurit un enseignement musical de qualité, où le solfège n'est pas nécessairement enseigné à coups de baguette, où les enfants n'acquiescent ni complexes, ni répulsion, mais au contraire, un amour véritable pour la musique.

Je sais des écoles municipales de musique qui assurent ainsi la suppléance de l'éducation nationale et dont plusieurs élèves ont pu prétendre à une place brillante au Conservatoire national de Paris, montrant ainsi que si l'on ne peut pas toujours faire de bons militaires avec des civils, il est parfois possible d'obtenir de bons professionnels avec des amateurs.

Ces écoles, les municipalités les entretiennent à grands frais : 150.000 francs par an pour une ville de 30.000 habitants que je connais bien. Elles le font sans regrets et sans complexes parce qu'elles reconnaissent à ces établissements une authentique valeur culturelle. Ces écoles, monsieur le ministre, sont de votre ressort. Aidez-les, vous aussi, sans complexes...

J'en reviens aux maisons de la culture. Quel que puisse être, au cours des dix ou quinze prochaines années, leur développement sous leur forme actuelle, elles représenteront une charge trop lourde pour les villes de 25.000 à 35.000 habitants. Leur mission de création sera-t-elle limitée, en fait, aux habitants des grandes villes ou de leur proche environnement ? Comment assureront-elles le rayonnement de la culture qu'elles auront « secrétée » ? Faut-il que toute une partie de la population, la plus démunie, soit condamnée à l'a-culture, faute d'un relais adapté ?

Il y a plusieurs années déjà, en qualité de maire, j'avais attiré l'attention de votre ministère sur la nécessité de réfléchir à ce problème et d'inventer une formule. Je vous l'ai demandé à nouveau récemment en commission. Je sais que ce problème n'a pas été perdu de vue, s'il n'est pas encore résolu.

Comme il faut toujours raison garder — surtout en ce qui concerne les maisons de la culture — on ne saurait envisager partout des constructions trop pendicieuses, au demeurant génératrices de frais de fonctionnement exorbitants. Mais je crois, une fois encore comme M. Giscard d'Estaing, que « de tous les moyens dont nous disposons pour l'action culturelle, le théâtre est sans doute le plus direct et le plus humain, qu'aucun ne touche aussi profondément avec autant d'ambition et si peu d'artifices, tous les publics. »

Pour commencer, repensons donc le problème des théâtres municipaux, et tout d'abord changeons leur nom, lui aussi trop lourd d'un certain passé. Autour du lieu théâtral peut s'organiser l'action culturelle, à condition qu'il retrouve sa valeur antique, son ouverture sur la vie, son audience populaire. C'est là que les centres dramatiques ou lyriques, régionaux ou nationaux, se produiront, que le cinéma non commercial sera offert aux débats du public et cessera d'être un « trou noir consacré à la vente des esquimaux et des caramels ».

C'est là que l'animateur indispensable et permanent, que vous nous aiderez à payer, aura son point d'ancrage. Les villes, avec votre concours, sauront bien l'entourer, je le sais, des locaux ou des lieux que sa présence même suscitera et rendra indispensables. Le théâtre vivra ainsi de la culture qu'il engendrera et retrouvera après des siècles, son vrai sens.

Puis-je espérer que ces suggestions d'un modeste profane, simplement passionné par l'acte théâtral, sauront mériter votre attention et bientôt, je le souhaite, une ligne supplémentaire dans un prochain fascicule budgétaire.

Vous avez, monsieur le ministre, l'ambition de créer le « système artistique de notre temps ». Plus qu'aucun autre, vous en avez la vocation et le génie. Nous vivons en province dans un désert culturel qui, trop souvent, hélas ! n'est peuplé que des fantômes des vérités traditionnelles. Mais le désert culturel est en réalité une prison, celle d'un destin subi. Nous comptons sur vous et nous avons confiance en vous pour réaliser, selon vos propres paroles, « cette métamorphose, l'une des plus sublimes que puisse créer l'homme, celle d'un destin subi en un destin dominé. » (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V^e République.*)

M. le président. La parole est à M. Fouet.

M. Albert Fouet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, parler du cinéma français en 1967, au nom de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, c'est dès l'abord souligner la crise aiguë que vit une des branches de l'économie française, naguère des plus florissantes. Les chiffres indicatifs ont été rappelés, mais nous affirmons qu'ils traduisent plus que l'état de dégradation évoqué par notre rapporteur spécial.

A tous les niveaux — production, distribution, exploitation — le malaise éclate. En 1957, les producteurs français, utilisant cent semaines de studio, offraient 155 films à plus de 400 millions de spectateurs. Dix ans plus tard, 95 films, occupant seulement cinquante semaines de studio, passent devant 200 millions de spectateurs, d'où une activité réduite de 50 p. 100 pour toute cette industrie, au point que le déficit de la production nationale, malgré l'apport du fonds de soutien, atteignait l'an dernier 4 milliards d'anciens francs sur 20 milliards investis, soit une perte de 20 p. 100.

Mais tout de suite nous sommes appelés à souligner les causes. Oui, l'industrie cinématographique française est trop lourdement imposée. Les taxes et les impôts se surajoutent à l'envi : l'impôt sur les salaires, portant sur un plafond maximum, qui gêne dangereusement les producteurs et, surtout, on l'oublie, trop d'acteurs ; la taxe sur le chiffre d'affaires, portée elle aussi à un taux maximum ; cette taxe de sortie, qui représente de un à deux millions d'anciens francs pour chaque film, et surtout la taxe sur les spectacles qui reste très lourde : en 1966, sur une recette totale de 77 milliards d'anciens francs, elle représentait 12 milliards de francs, alors que la part nette revenant aux producteurs français n'atteignait pas 7 milliards.

Pourquoi une fiscalité aussi pesante sur une industrie déjà exsangue ?

Ce n'est d'ailleurs pas le budget de 1968 qui apportera les apaisements attendus quoi que vous ayez pu dire tout à l'heure, monsieur le ministre. Les articles 19 et 23 du présent projet de loi de finances suscitent beaucoup d'inquiétude. La suspension partielle du droit de timbre était déjà acquise. Les modifications de plafonnement de l'impôt vont inciter les communes à maintenir des taxes spéciales qui ne sont que l'illustration du malaise que connaissent nos collectivités locales et qui a été évoqué lundi lors de la discussion du budget du ministère de l'intérieur.

Dans de telles conditions, il n'est pas surprenant que le cinéma ne puisse tenir longtemps.

Cependant, le Gouvernement pourrait disposer de moyens de sauvegarde. On l'a dit tout à l'heure, des relations commerciales plus équilibrées devraient exister entre le cinéma et la télévision qui achète des films à prix réduit, n'acquitte naturellement aucune taxe sur les spectacles et se comporte en concurrent riche préférant ses propres productions, fussent-elles démesurément onéreuses, au lieu de travailler en coordonnant ses forces avec celles de l'industrie cinématographique.

Nous aurions des possibilités d'exportation si nous suivions l'exemple de nombreux pays, les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la Suède, l'Espagne, qui ont réduit ou supprimé les taxes. Nous attendons surtout un large plan de commercialisation qui permettrait à notre pays de s'affranchir et de s'imposer.

Puisque, dans tous les domaines, les économistes relèvent l'empire des capitaux étrangers, rappelons que l'industrie cinématographique de cette Amérique sans âme que vous avez évoquée tout à l'heure, monsieur le ministre, finance de nombreux films français dont elle assure la diffusion mondiale et pèse inévitablement sur le développement interne de la création française.

La coproduction avec nos voisins européens devrait être encouragée et facilitée de façon, là aussi, à développer l'esprit communautaire.

Non content de laisser se scléroser le film français, le Gouvernement impose encore cette fameuse censure, non seulement

sur les films projetés en France mais aussi sur les films exportés, comme si nous avions à préjuger le goût de nos acheteurs éventuels qui recherchent plutôt dans nos films toute la richesse d'une œuvre diversifiée et non orientée. Quel préjudice moral pour la France !

Aussi nous supplions le Gouvernement de sauver le cinéma français. Ces dernières années, monsieur le ministre, vous avez soutenu le cinéma d'art et d'essai, auquel vous enlevez aujourd'hui ses moyens, en réduisant les détaxes qui constituaient une incitation profitable.

Oui, nous avons le sentiment que le cinéma est aujourd'hui délaissé. Ici même, nous avons entendu l'éminent président et rapporteur de la commission des finances accepter que soit reportée à l'an prochain l'étude du problème.

Monsieur le ministre, vous ne nous avez donné que quelques apaisements, vous avez annoncé des allègements fiscaux qui sont insuffisants — vous le savez bien — pour l'accomplissement d'une œuvre raisonnable. Et pourtant le film continuera longtemps encore à être un merveilleux projecteur d'idées, de rencontres, d'affrontements intellectuels et artistiques, dans l'extraordinaire concentration de la vie d'une civilisation qu'il rend assimilable à des millions de spectateurs, qui demain, grâce aux diffusions spatiales, assisteront au même moment aux grands spectacles de l'image et du son. Faisons en sorte que la pensée de la France ne soit pas absente de cet exceptionnel écran mondial.

Dans une interview télévisée, aussi déformante techniquement que substantielle par la richesse dont il l'animait, l'auteur des *Antimémoires* reconnaissait que « les pouvoirs du ministre étaient parfois extrêmement courts ». Cette remarque s'applique sans doute, monsieur le ministre, à la majorité de vos collègues, mais certainement pas à vous qui avez l'oreille du pouvoir suprême. Faites accepter le droit de survie du cinéma français, comme vous essayez de le faire pour tout ce qui touche au maintien de notre passé artistique ou à l'expansion de notre culture.

Alors, vous pourrez donner pleine portée à l'une de vos pensées : « La réussite d'un homme d'action est celle de son action, non la preuve de son aptitude à l'action ». (*Applaudissement sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Bas, pour six minutes. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

M. Pierre Bas. Monsieur le ministre, j'aurais beaucoup de choses à vous dire sur votre budget mais je ne vous parlerai aujourd'hui que de quelques problèmes parisiens.

Il y a quelques années, en 1963, le 29 mai, je vous avais demandé si vous aviez l'intention de promouvoir une politique des espaces verts à Paris et de vous associer aux efforts faits par le conseil municipal de Paris et le conseil d'administration du district.

Je vous avais indiqué qu'un certain nombre d'édifices publics, notamment, des ministères ou des musées, disposaient d'espaces verts aussi magnifiques que soigneusement clos.

Je vous avais demandé que, lorsque la chose serait possible sans troubles pour les services publics occupant les locaux, les murs soient remplacés par des grilles qui permettent aux passants de jouir au moins de la vue des jardins et des édifices et que, lorsqu'on le pourrait, on ouvre ces jardins au public.

Pourquoi des tôles cachent-elles la vue des jardins et de l'hôtel du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération ? Pourquoi les murs qui entourent les Invalides ? Mais là, vous comblez mes vœux.

Vous m'aviez répondu, le 3 juillet 1963, que la politique du ministère d'Etat chargé des affaires culturelles « a toujours été axée vers la création d'espaces verts et la mise à la disposition du public des jardins qui lui sont affectés. »

Vous me donniez deux exemples, à vrai dire frappants : le Palais Royal et les Tuileries. Et vous me disiez que, chaque fois que ce serait possible dans les bâtiments de l'Etat classés bâtiments civils ou palais nationaux, la direction de l'architecture et la direction des musées ne manqueraient pas de prendre les dispositions nécessaires pour me donner satisfaction.

Or, depuis le 17 décembre 1962, je mène avec vos services un dialogue de sourds pour obtenir l'ouverture au public de l'ensemble de verdure qui entoure les bâtiments anciens du palais de Cluny.

Le palais de Cluny se compose des Thermes — vous y avez dirigé, il y a quinze ans les fouilles qui ont permis de mettre à jour le tepidarium et le caldarium — de la fin du II^e et du début du III^e siècle, puis les belles constructions qui ont été édifiées entre 1485 et 1498 par Jacques d'Amboise.

Cela dit, il reste autour des constructions, au Nord, entre le boulevard Saint-Michel, le boulevard Saint-Germain et la rue de Cluny, 3.800 mètres carrés de jardin, au cœur du Paris historique, dans cette enceinte de Philippe Auguste qui, sur la rive gauche, ne renferme à peu près aucun espace vert.

Vous êtes, monsieur le ministre d'Etat, propriétaire de ce magnifique ensemble, situé dans ce vieux et beau quartier qui borde la Seine. Je vous demande instamment de l'ouvrir au public, c'est à dire aux étudiants, aux personnes âgées, aux familles, aux touristes.

Je ne reviens pas sur les arguments qui m'ont été opposés — risque des fouilles, absence de grille protégeant le musée, exigüité du terrain — arguments que j'ai réfutés maintes fois. L'on a continué à me les opposer après même que je les aie, le 15 janvier 1966, réfutés de cette tribune. Ils l'ont été encore, le 11 février 1966, à M. Delouvrier, qui était intervenu dans le même sens. Je renonce à les réluter une fois de plus : vous trouvez mes réfutations dans le dossier de cette affaire, si vous vous le faites présenter.

Et j'en viens au deuxième point qui, j'en suis sûr, retiendra également tout votre attention. Il s'agit de l'ancien palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés.

Lorsque, dans ce début du XIX^e siècle vandale et destructeur, a été démolie cette merveille qu'était l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, deux éléments seulement furent sauvés : l'église, malheureusement amputée peu après de deux de ses clochers sur trois, et le palais abbatial que le cardinal et abbé Charles de Bourbon — l'un des deux Charles X de notre histoire, celui de la Ligue — avait fait construire en 1586.

Déshonoré par un mur et un édicule moderne affreux, du côté de la place de Furstenberg, caché par un mur du côté du boulevard Saint-Germain, ce palais mérite d'être restauré.

Depuis le 13 mai 1960, le service des beaux-arts de la ville de Paris a saisi votre administration de propositions réalistes.

Cette construction du XVIII^e siècle appartient à la société immobilière de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, c'est à dire en fait à la paroisse, et des efforts financiers sont concevables de divers côtés, en particulier de la part du conseil de Paris. Il vous incombe d'aider au financement de sa restauration.

Songez à l'intérêt qu'il y aurait, dans un quartier fréquenté par les touristes du monde entier, à mettre en valeur ce magnifique bâtiment d'une architecture rare en France et même en Europe en pratiquant une large ouverture sur le boulevard Saint-Germain, en ravalant ses façades, en supprimant le petit dispensaire bâti du côté de la place de Furstenberg en restituant aux grandes baies du rez-de-chaussée toute leur beauté.

Tous ceux qui s'intéressent au palais sont prêts à de grands efforts pour obtenir un résultat digne de Paris. Les autorités religieuses, la paroisse, qui est propriétaire du palais abbatial, sont prêtes à suivre les conseils des services de l'Etat.

C'est donc à vous qu'il appartient d'agir maintenant et l'on peut rêver à ce que pourrait nous donner ce palais comme centre de conférences internationales, comme lieu d'échanges et de rencontres, ou comme musée de l'Abbaye.

J'ajoute que, pour l'aménagement des jardins, on pourrait utiliser certaines des reliques que nous possédons et, par exemple, récupérer pour la placer du côté du boulevard Saint-Germain, la porte de la chapelle de Pierre de Montreuil transportée au XIX^e siècle dans les jardins du musée de Cluny qui ainsi reviendrait là où elle a été construite, là où Saint Thomas d'Aquin a prié, là où depuis quinze siècles souffle l'esprit.

Monsieur le ministre, il est tard, je ne veux pas abuser de votre temps.

J'ajouterais deux choses qui intéressent encore la rive gauche. Vous ayant fait remarquer un jour que l'église Saint-Sulpice était bien noire vous m'aviez répondu : « C'est un temple, il faut que les temples soient blancs » et vous m'avez même promis par écrit qu'en 1967 l'église Saint-Sulpice serait ravalée.

Son ravalement n'a pas été entrepris. Je vous demande instamment de lui restituer sa blancheur.

Enfin, la ville de Paris, qui ne manque jamais de générosité lorsqu'il s'agit des beaux-arts, vous a donné un terrain magnifique en face du jardin du Luxembourg, rue de Vaugirard, par une délibération de 1953, en vue de la construction

d'ateliers d'architecture pour les besoins de l'école nationale supérieure des beaux-arts, et vous me disiez, en réponse à une question écrite, le 27 juin 1966, que vous aviez l'intention d'établir sur ce magnifique emplacement, un centre de spécialisation et de recherche architecturale prévu par le décret du 16 février 1962. Ce centre préparerait les architectes et les élèves à certaines spécialisations dans l'art de bâtir, développerait, orienterait et coordonnerait les recherches architecturales et urbanistiques de tous ordres et assurerait la formation pédagogique des futurs professeurs.

La décision a été prise, mais je voudrais que l'on passe maintenant à sa réalisation dans l'intérêt du quartier, qui ne gagne pas en beauté à garder des palissades, et dans l'intérêt de la formation de ces jeunes architectes et jeunes gens des beaux-arts qui manquent, vous le savez, singulièrement de place.

Voilà les problèmes dont je voulais vous entretenir.

Je sais ce que vous avez fait pour Paris, ce que jamais aucun ministre n'a fait avant vous, et s'il arrivait un jour que le gaullisme disparaisse, ce que je ne crois pas, il aurait du moins laissé, entre tant de marques de son passage, à ceux qui nous succéderont, une ville comme leurs pères ne l'avaient jamais vue et que vous nous avez rendue dans sa beauté, dans sa splendeur, dans sa jeune nouveauté. Car un édifice peut bien dater du XVII^e ou du XVIII^e siècle, il peut néanmoins demeurer perpétuellement neuf, perpétuellement jeune, perpétuellement actuel.

Ce que je vous demande, monsieur le ministre, est relative-ment modeste par rapport à ce que vous avez déjà fait. Je vous demande néanmoins de le faire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

M. le président. La parole est à M. Rivierez, pour deux minutes.

M. Hector Rivierez. Monsieur le ministre, le train des orateurs entre en gare et il me reste seulement deux minutes pour en descendre (*Sourires*), autrement dit pour vous parler des départements d'outre-mer. Pardonnez-moi si je le fais de mon banc.

Vous êtes venu chez nous, monsieur le ministre. Vous avez pu constater que nous avons la connaissance, puisque nous avons le livre, et l'instruction, puisque nous avons nos maîtres.

Mais, comme les toiles des musées n'émigrent pas, comme les sculptures ne se déplacent pas et comme les tapisseries ont peur du vent du large, nous sommes dans les eaux mortes de la culture. Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour nous faire rejoindre les eaux vives. Mais vous nous avez complètement oubliés.

C'est si vrai que, lors d'une réunion de la commission des lois, nous avons manifesté nos préoccupations et notre chagrin et que la commission s'en est faite l'écho, d'autant plus qu'il s'agissait de vous, qui êtes ministre de la culture. Le rapporteur de la commission a d'ailleurs souligné, à l'occasion de l'examen du budget des départements d'outre-mer, la faiblesse, pour ne pas dire l'inexistence, de l'effort financier consenti par le ministère d'Etat chargé des affaires culturelles. Il a ajouté que, si la scolarisation est particulièrement poussée, et si l'action du ministère de la jeunesse et des sports peut être saluée avec satisfaction, en ce qui concerne notamment la création des maisons de jeunes et de la culture, en revanche aucune maison de la culture n'existe aux Antilles, ce qui constitue une carence fort regrettable aux yeux de la commission.

Nous comptons sur vous, dis-je, pour nous aider à accéder à la culture parce que vous en avez les moyens. Certes, ces moyens sont modestes, car dans l'enveloppe de crédits prévus du V^e Plan pour les départements d'outre-mer, les autorisations de programme de votre ministère s'élèvent à 7.700.000 francs, ce qui n'est pas considérable. Mais en 1966 votre ministère n'a utilisé que 50.000 francs, soit 0,50 p. 100 de ces crédits. En 1967, un léger effort a été fait. On a dépensé 650.000 francs. En 1968, il est question de 370.000 francs.

J'ai le sentiment, monsieur le ministre, qu'un voile vous cache les départements d'outre-mer. Nous vous demandons de le déchirer, nous en sommes dignes, par notre volonté même d'accéder à la culture, grâce à vous.

Je sais que vous aimez tout ce qui est imaginalif. Quand il est question de litanies vous passez et vous avez raison ; vous avez autre chose à faire, André Malraux.

Mais nous voudrions que justement, dans les départements d'outre-mer, vous sachiez que vous avez une immense maison

vide. Alors, faites-en aussi votre maison de la culture. Nous ne vous demandons pas d'y mettre des meubles d'époque, il n'y en a plus à distribuer et la Guyane, la Martinique, la Réunion, la Guadeloupe sont très loin; ils risqueraient de se détériorer pendant le voyage. Nous vous demandons seulement des reproductions, à condition qu'elles soient belles, pour nous permettre de voir les créations de notre France depuis les temps anciens.

Nous vous demandons aussi d'y mettre des œuvres modernes, de notre temps. Nous ne pouvons tout de même plus nous contenter de l'industrie du rêve, des boîtes à rêve, du cinéma, ce qui nous fait bien mal voir ce qu'est le théâtre.

Nous voulons aussi des temples du théâtre. Nous désirons que vous nous envoyiez des vestales. Il n'est pas nécessaire qu'elles soient parmi les plus brillantes: il suffira qu'elles aient du talent et nous permettent d'applaudir ce qui mérite d'être applaudi.

Monsieur le ministre, écoutez notre appel et laissez-moi, dès à présent, vous dire merci! (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles.

M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. En raison de l'heure, je répondrai par écrit, comme je l'ai déjà indiqué aux rapporteurs, aux questions précises qui m'ont été posées. Mais je vais répondre immédiatement à deux questions, parce qu'elles intéressent le Parlement tout entier et parce que ceux qui les ont posées ont fait remarquer que le Parlement devait être le premier informé.

S'agissant d'abord de la Réunion des théâtres lyriques, il faut transformer non seulement l'Opéra-Comique, mais aussi l'Opéra, et les mettre au service d'une politique nouvelle de l'art lyrique.

Après l'action à tant d'égards remarquable de M. Georges Auric, qui n'envisage pas le renouvellement de son mandat, M. Jean Vilar a accepté d'étudier la transformation de la Réunion des théâtres lyriques.

La seconde question concerne Marseille. Nous attendrons le résultat des fouilles. Ou bien les puits donneront des résultats, c'est-à-dire qu'on s'apercevra que la décharge — cette décharge que l'on a traitée avec tant de mépris — constitue une mine pour les archéologues, et dans ce cas, évidemment, il y aura un énorme avantage à créer une sorte de forum; ou, au contraire, les puits ne donneront aucun résultat, et la discussion s'établira, à coup sûr, dans les conditions actuelles.

J'indique enfin à M. Juquin que personne n'a jamais dit que nous fonderions les maisons de la culture sur le mécénat. Je peux donc lui donner tous apaisements en l'assurant que ce n'est pas la société Pêchiney qui prépare avec nous la maison de la culture de Belleville.

Ce n'est pas le parti communiste non plus! (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits du ministère des affaires culturelles.

Personne ne demande la parole? ...

Je mets aux voix le titre III de l'état B concernant le ministère des affaires culturelles, au chiffre de 31.077.472 francs.

(*Ce titre, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV de l'état B concernant le ministère des affaires culturelles, au chiffre de 23.042.528 francs.

(*Ce titre, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant le ministère des affaires culturelles, les autorisations de programme au chiffre de 212.050.000 francs.

(*Les autorisations de programme, mises aux voix, sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant le ministère des affaires culturelles, les crédits de paiement au chiffre de 49.500.000 francs.

(*Les crédits de paiement, mis aux voix, sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant le ministère des affaires culturelles, les autorisations de programme au chiffre de 50.100.000 francs.

(*Les autorisations de programme, mises aux voix, sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre IV de l'état C concernant le ministère des affaires culturelles, les crédits de paiement au chiffre de 11.500.000 francs.

(*Les crédits de paiement, mis aux voix, sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre III de l'état D (chapitres 35-31) concernant le ministère des affaires culturelles, au chiffre de 7 millions de francs.

(*Ce titre, mis aux voix, est adopté.*)

[Après l'article 63.]

M. le président. Le Gouvernement a présenté un amendement n° 165 qui tend à insérer, après l'article 63, l'article additionnel suivant:

« L'importation d'œuvres d'art originales visées aux articles 8, paragraphe 2, et 25 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966, ainsi que de timbres et d'objets de collection ou d'antiquité repris aux numéros 99-04, 99-05 et 99-06 du tarif des douanes d'importation, est exonérée de la taxe sur la valeur ajoutée lorsqu'elle est réalisée directement à destination, soit de négociants qui destinent ces œuvres ou objets à la revente, soit d'établissements agréés par le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. Les conditions d'application de ces dispositions, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1968, seront fixées par arrêté du ministre de l'économie et des finances. »

La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles.

M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. Le Gouvernement demande à l'Assemblée d'adopter cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances?

M. le président et rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement. Mais je sais que la commission des affaires culturelles y est favorable.

M. le président. La parole est à M. Pierre Bas.

M. Pierre Bas. Je remercie le Gouvernement d'avoir présenté cet amendement comme je le lui avais demandé lors de la discussion de la première partie de la loi de finances.

J'avoue que je suis très heureux de la façon dont le Gouvernement a réagi puisque M. Michel Debré, dans la séance du 17 octobre, m'avait déjà promis satisfaction en ce qui concernait l'exonération de la T. V. A. sur les œuvres destinées aux musées. Aujourd'hui, il va plus loin puisqu'il admet aussi, comme je le souhaitais, l'exonération pour les importations d'œuvres d'art, de timbres et d'objets de collection ou d'antiquité destinés aux négociants en vue de la revente.

S'en réjouiront également tous les élus qui se préoccupent de ces problèmes et qui sont intervenus, spécialement mon ami M. Marcel Anthonioz et le président Jean-Paul Palewski.

Il reste toutefois le problème — pour lequel je souhaiterais que les études fussent poursuivies — de l'exonération de la T. V. A. à l'occasion des ventes entre négociants lorsqu'il s'agit d'œuvres d'art originales.

Le décret du 27 juillet 1967 risque de réduire à néant certaines des dispositions favorables voulues par la loi et explicitées dans le décret du 10 juillet 1967.

En effet, l'article 3 du décret du 27 juillet 1967 prévoit que la T. V. A. n'est déductible que dans la mesure où l'impôt est calculé sur le prix total versé par l'acquéreur.

Cette disposition exclut les œuvres d'art pour lesquelles la taxe est assise sur la marge du vendeur, ce qui revient à soumettre le commerce des œuvres d'art à une taxe en cascade sur chaque opération de vente. De ce fait, on risque de perturber sérieusement le commerce des œuvres d'art originales qui, à la différence de celui des objets d'antiquité ou d'occasion auquel il se trouve assimilé sur le plan fiscal, donne lieu sur les mêmes œuvres d'art à un grand nombre de transactions succes-

sives qui sont nécessaires pour ajuster le marché à une demande dont la localisation est extrêmement fluide et qui contribuent en outre à dégager la cote de l'artiste.

On voit donc l'importance que ce problème présente pour la peinture, ainsi que pour d'autres œuvres comme les fontes d'art ou les tapisseries, qui nécessitent l'intervention d'artisans et d'une main-d'œuvre importante pour l'élaboration de l'œuvre prête à la vente.

Je souhaiterais donc que l'administration et le Gouvernement aillent plus loin encore et envisagent l'exonération à l'occasion des ventes d'œuvres d'art originales entre négociants.

Mais, encore une fois, je remercie très vivement le Gouvernement de la position qu'il a bien voulu prendre concernant les antiquités et les objets de collection.

M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. Les études se poursuivent et seront vraisemblablement achevées dans trois semaines.

M. Pierre Bas. Monsieur le ministre, je vous remercie.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 165.
(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires culturelles.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Equipement et logement et articles 55, 56, 57 et 75 :

Equipement :

(Annexe n° 15. — M. Ruais, rapporteur spécial ; avis n° 456 de M. Catalifaud, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Logement :

(Annexe n° 455. — M. Jacques Richard, rapporteur spécial ; Avis n° 456 de M. Royer, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Avis n° 459 de M. de Préaumont (logement social) au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures vingt minutes.)

Le Chef du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu Intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)